



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

TABLE DES MATIERES

Introduction générale	5
I. GOUVERNANCE	8
A. Fonctionnement des organes statutaires délibérants	8
1. Le Conseil d'Administration.....	8
2. Le Bureau.....	9
B. Fonctionnement des organes consultatifs	13
II. ADMINISTRATION GENERALE	14
A. Gestion des Ressources Humaines	14
1. Effectifs de l'Agence et classification.....	14
2. Accord collectif.....	15
3. Instances représentatives du personnel.....	15
4. Formation des personnels.....	15
B. Budget-Finances	16
1. Compte Administratif 2023.....	16
2. État des réalisations budgétaires.....	16
3. Trésorerie.....	20
4. Comptabilité.....	20
5. Certification.....	20
C. Classement des communes et stations	21
D. Liste des marchés publics passés en 2023	21
III. POLE CENTRE DE RESSOURCES	23
A. Projets Transverses	23
B. Observation Touristique Territoriale	24
1. Nos publications « Les Cahiers du Tourisme ».....	25
2. Suivi conjoncturel.....	25
3. enquêtes, études et collaborations.....	25
4. Données Transports.....	26
C. Classement des hébergements 2023	26
1. Les meublés de tourisme.....	27
2. Les hébergements collectifs.....	27
IV. POLE PROMOTION TOURISTIQUE	28
A. Stratégie et communication	28
B. Nos actions spécifiques sur les marchés	33
C. Nos actions de promotion sur le territoire	34
V. POLE INGENIERIE-DEVELOPPEMENT	35

A.	Développer et valoriser l'offre touristique : améliorer l'offre touristique pour accroître l'attractivité et la compétitivité	35
1.	Les outils et soutiens financiers aux porteurs de projets.....	35
2.	Appel à projet pour le soutien à l'investissement des TPE touristiques (Plan de relance).....	39
3.	Mission d'étude « France Tourisme Ingénierie » avec Atout France et la Banque des Territoires	40
4.	Zoom sur les projets	40
5.	Conseil et accompagnement : la diffusion de l'écolabel européen en Corse.....	41
6.	Labellisation tourisme et handicap	42
7.	Plages inclusives	43
B.	Coordonner les différents acteurs du tourisme : mettre en oeuvre ensemble la politique touristique de la destination	43
1.	Reunion sur les Aides – Ouest Corsica – 3 février 2023	43
2.	Coopération internationale – Séminaire REBOOT MED – Tétouan 3 & 4 mai 2023	43
VI.	LA MISSION COMMUNICATION	45
A.	Les enjeux et les objectifs	45
B.	Les missions et les actions de communication	45
1.	Les relations presse institutionnelles	46
2.	Les réseaux sociaux institutionnels	47
3.	Animation du site internet professionnel Atc.corsica et politique relationnelle	47
C.	Production et diffusion de contenus vidéo /photo et infographie	48
1.	Photos et médiathèque	48
2.	Production, tournage et montage de vidéos.....	48
3.	Graphisme/webdesign	48
D.	Animation éditoriale du site Visit.corsica	49
E.	Système d'information touristique territorial.....	49
1.	gestion du SITTCO	49
2.	Aide à l'appropriation du sittco	50
F.	Gestion du CDI	50

SOMMAIRE DES ANNEXES

(Une annexe au présent rapport comporte les documents mentionnés)

ANNEXE 1 : GOUVERNANCE

Annexe 1.1 : Composition du Conseil d'Administration

Annexe 1.2 : Composition du Bureau

ANNEXE 2 : ADMINISTRATION GENERALE

Annexe 2.1 : Organigramme de l'Agence du Tourisme de la Corse

Annexe 2.2 : Éléments statistiques - Ressources Humaines

Annexe 2.3 : Liste des marchés publics conclus en 2023

ANNEXE 3 : POLE CENTRE DE RESSOURCES

Annexe 3.1 : Liste des cahiers du tourisme produits en 2023

Annexe 3.2 : Détail des données transports

Annexe 3.3 : Détail du classement des hébergements en 2023

ANNEXE 4 : POLE PROMOTION TOURISTIQUE

Annexe 4.1 : Visuels campagne 2023

Annexe 4.2 : Visuels des campagnes d'e-mailing

Annexe 4.3 : Exemples de la gamme d'éditions

Annexe 4.4 : Salons et workshops

Annexe 4.5 : Zone Europe du Nord

Annexe 4.6 : Zone Europe centrale

Annexe 4.7 : Zone Europe du sud

Annexe 4.8 : Le tourisme d'affaires

Annexe 4.9 : Relevé détaillé des accueils organisés par l'ATC

ANNEXE 5 : MISSION COMMUNICATION

Annexe 5.1 : Détail des retombées réseaux corporate

Annexe 5.2 : Detail animations Atc.corsica

Annexe 5.3 : Détail et exemples de la production photo

Annexe 5.4 : Détail et exemples de la production vidéo

Annexe 5.5 : Détail et exemples de la production graphique

Annexe 5.6 : Détail de l'animation éditoriale

Annexe 5.7 : Détail de la gestion du SITTCO

Annexe 5.8 : Détail de la gestion du CDI

INTRODUCTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse est chargée, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité Territoriale de Corse, de la coordination de l'ensemble des actions de développement du tourisme Corse. Quatre missions lui sont dévolues : **promouvoir, développer et valoriser, observer le phénomène touristique et coordonner les différents acteurs du secteur.**

Les actions de l'Agence du Tourisme de la Corse en 2023 ont été conduites conformément aux priorités stratégiques définies dans le PADDUC qui visent à développer « *un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires* ». Le **respect des missions statutaires de l'ATC a également été garanti** : valorisation de l'offre, observation et analyse du phénomène touristique, promotion de la destination sur les marchés en France, en Europe, à l'international et coordination des acteurs du tourisme.

- **Un tourisme durable et maîtrisé**

Le fonctionnement actuel de la dynamique économique en Corse repose principalement sur le tourisme dont la part dans le PIB est de 38,9% pour 3,5 milliards d'euros de dépense annuelle. C'est un secteur sujet à une forte saisonnalité. L'île se trouve fortement dépendante de l'extérieur. Si le flux touristique est resté dynamique en 2023, les professionnels dans les services marchands ont enregistré un volume de transactions en baisse de 8,1% du fait sans doute de l'appétence des visiteurs pour les meublés (sur ce point l'évolution en Corse est comparable à ce qui est constaté sur le plan national et international).

S'agissant du flux de visiteur nous sommes restés attentifs au risque d'une évolution défavorable de la conjoncture dans un contexte de concurrence exacerbée en Méditerranée.

Pour chacune des missions de l'ATC, voici les opérations prioritaires qui ont été poursuivies en 2023.

1) En ce qui concerne la mission d'observation touristique, les projets prioritaires ont été :

- Le renforcement de l'observatoire du tourisme pour bien connaître, afin de les maîtriser, les difficultés rencontrées ces dernières années. Ont été menées des études portant notamment sur les raisons et conséquences des pics de fréquentation, l'impact des locations touristiques meublées, l'acceptabilité du tourisme par la population.
- La définition des priorités et des attentes de la clientèle des bassins émetteurs, avec une politique *data driven* de suivi mensuel de l'intérêt des divers marchés européens envers notre île. Il s'agit là d'une aide au pilotage essentielle à la définition des objectifs de promotion et de développement touristique pour la Corse.
- La réalisation d'une étude opérationnelle concernant un projet innovant de « Maisons de la Corse », ambassade touristique et identitaire dans une capitale européenne destinée à promouvoir les atouts de l'île et notre identité sous toutes ses facettes. Elle devrait voir le jour dans la capitale italienne, Rome, en accord avec nos ambitions politiques de renouer les liens avec une aire culturelle naturelle et historique.
- Dans le cadre de la régulation de l'activité croisière en Corse, une étude sur les effets économiques des croisières à Ajaccio a été menée en concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

2) Concernant la mission de promotion touristique, l'ATC a mis en œuvre :

- Une campagne de promotion au niveau européen qui a mis l'accent sur l'attractivité de l'île en dehors de la saison, afin d'influer sur le choix de la clientèle touristique, de sa période de fréquentation et du type de tourisme proposé. La participation à des salons thématiques pour accentuer la pratique d'un tourisme doux en 2023 : sports de pleine nature, plongée, vélo, gastronomie, culture et archéologie...
- Une concertation opérationnelle avec les Chambres Consulaires et les Transporteurs afin de développer de nouvelles lignes aériennes, notamment vers l'Italie, marché prioritaire pour 2023.
- La redéfinition globale d'un environnement numérique cohérent pour l'Agence et à destination des touristes, des professionnels et des partenaires, avec notamment une meilleure lisibilité publique et un captage amélioré des données client pour un traitement efficace de ces dernières en interne.

3) Dans le cadre de sa mission de développement touristique, l'ATC propose :

- Le renforcement de l'articulation avec les Offices du Tourisme dans une logique de partenariat par la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés tels que prévus dans le nouveau guide des aides. Il s'agit ici d'un engagement politique fort de territorialisation et de proximité qui s'est également traduit en 2022 par une tournée des territoires au plus près des acteurs de terrain du tourisme. Des réunions récurrentes ont été organisées en collaboration avec la FROTSI qui ont permis de mener un travail concerté sur différents thèmes (le plan de promotion 2024, la question des transports...)
- La promotion des labels normés auprès des professionnels du tourisme dans une dynamique de développement durable et de montée en compétence (Écolabel européen, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo...). La création d'entreprises touristiques sera également soutenue dans le but de disposer d'une offre diversifiée et attractive correspondant aux attentes des différentes clientèles.
- La mise en place d'un accompagnement social à travers les mesures de soutien à l'emploi prévues dans le guide des aides.
- Le traitement des derniers dossiers de l'appel à projet « soutien à l'investissement des TPE-PE du secteur touristique ». Cet appel à projet co-financé par l'État dans le cadre du PEI « Pinville » a permis à 137 entreprises du secteur du tourisme de bénéficier de subventions pour les aider à réaliser des investissements structurels permettant leur adaptation aux nouveaux besoins, attentes et comportement des consommateurs.
- La mise en œuvre de mesures d'aides et d'accompagnement au profit des collectivités locales et autres acteurs publics du tourisme corse prévues dans le guide des aides approuvé en avril 2022 par l'Assemblée de Corse.

4) La stratégie de communication institutionnelle à destination des socioprofessionnels du tourisme corse a été mise en œuvre à travers l'animation de nombreux réseaux sociaux et la production et diffusion de nombreux contenus sur le site corporate atc.corsica. Parmi les outils principaux utilisés par la mission, il convient de relever :

- La réalisation de newsletters ciblées adressées dans un premier temps au personnel de l'agence. Elles font l'objet d'une diffusion à l'extérieur pour que nos partenaires, comme la tutelle, soient informés des actions réalisées par l'Agence tout au long de l'année.

- La mise en place d'un studio de création interne à l'Agence afin de relocaliser un certain nombre de compétences et de fonds et de les mettre à disposition des partenaires dans leurs démarches de promotion et de création artistique à destination des divers publics cibles.

Les chiffres clés 2023

- 8.1 millions de passagers transportés, soit -0.5% par rapport à 2022
- Taux de satisfaction des hébergeurs (tous types d'hébergements) en haute saison de 61% (juillet et août cumulés) ; taux moyen d'occupation (tous hébergements confondus) de 70%
- Part de la clientèle étrangère (d'avril à octobre) 29% contre 24% en 2022 sur la même période
- 9% de tourisme d'affaires essentiellement concentré sur les ailes de saison
- 11 cahiers du tourisme réalisés, accessibles sur le site internet de l'Agence
- En 2023, que ce soit au titre du guide des aides, de l'avance remboursable ou du soutien des TPE PME, ce sont 134 projets qui ont bénéficié d'un montant d'aide de 8 456 351 €
- Deux projets ont été soutenus grâce aux Fonds Européens (FEDER) pour un montant de 2 651 573 €
- 1 272 dossiers de demande de classement instruits (+ 8,3 % par rapport à 2022)
- Participation de l'ATC à 13 salons majeurs en Europe
- 20 Workshops, Tournées Médiatiques, Eductours et Networkings ont été organisés en 2023 (en direction des professionnels internationaux du tourisme)

36 accueils presse organisés correspondant à des centaines de pages de valorisation de l'île dans des magazines de l'Europe entière

I. GOUVERNANCE

A. FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES DELIBERANTS

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2023, le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni à quatre reprises. Ces quatre réunions se sont tenues sur l'ensemble de l'année avec des séances très suivies, démontrant l'intérêt porté à l'institution et à ses actions, toutes réunies en première instance (quorum atteint) suivant les ordres du jour détaillés ci-après.

a) Les séances

1. Conseil d'Administration du 15 mars 2023

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 ;
- Approbation du compte de gestion 2022 ;
- Approbation du compte administratif 2022 ;
- Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;
- Autorisation donnée à la présidente d'engagement des investissements pluriannuels 2023 ;
- Accord collectif d'entreprise égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Mise à disposition d'un agent de l'ATC auprès de la Collectivité de Corse.

Rapports pour information :

- Point d'information sur les marchés publics publiés en 2022.

2. Conseil d'Administration du 12 avril 2023

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 mars 2023 ;
- Vote du budget primitif 2023 ;
- Modification du plafond d'emplois de l'ATC ;
- Réévaluation de la valeur faciale du titre-restaurant 2023.

Rapports pour information :

- Point d'information sur la signature de la convention de partenariat ATC/Atout France 2023 ;
- Point d'information sur la signature de la convention cadre de la campagne ExploreFrance 2023.

3. Conseil d'Administration du 19 juillet 2023

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 12 avril 2023 ;
- Rapport d'activité 2022 de l'ATC ;
- Modification du règlement financier de l'ATC ;
- Signature des contrats d'alternance 2023-2024 ;
- Avenant à l'accord d'entreprise sur l'indemnité de transport régional corse (ITRC) ;
- Mise en place du vote dématérialisé aux élections CSE de décembre 2023.

Rapports pour information :

- Point d'information sur les individualisations du bureau en date du 11 mai 2023.

4. Réunion du 11 décembre 2023

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 19 juillet 2023 ;
- Budget supplémentaire de l'ATC pour l'exercice 2023 ;
- Autorisation donnée à la présidente d'engager, liquider et mandater des investissements et des aides individualisées à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée lors des exercices précédents ;
- Plan de promotion et programme d'actions 2024 de l'ATC, point d'information sur la commission promotion ;
- Modification du règlement interne de la commande publique de l'ATC ;
- Modification du règlement intérieur des personnels de l'ATC ;
- Conditions générales de participation aux opérations retenues par l'ATC ;
- Évolution du schéma régional cyclotourisme porté par l'ATC.

Rapports pour information :

- Point d'information sur les individualisations du bureau en date du 9 novembre 2023 ;
- Point d'information sur les commissions développement et observation ;
- Point d'information sur le renouvellement des instances du personnel de l'ATC ;
- Point d'information sur la signature de la convention ATC-BEESIDE.

La Composition du Conseil d'Administration figure en ANNEXE 1.1

2. LE BUREAU

Pour rappel, le bureau de l'ATC est composé de six membres élus issus du collège des élus de l'Assemblée de Corse et quatre autres membres désignés par les autres membres du conseil d'administration. Ses attributions consistent à individualiser les subventions allouées en application du règlement des aides de l'Agence adopté par l'Assemblée de Corse. Le bureau a rendu régulièrement compte au conseil d'administration des décisions qu'il a prises.

Deux réunions du bureau se sont tenues en 2022 avec une grande assiduité de ses membres ; toutes les séances ayant pu se réunir en première instance.

1^{ère} réunion en date du 11 mai 2023

GUIDE DES AIDES AU TOURISME 2016-2021

AXE I – VALORISER LES PROJETS STRUCTURANTS DES TERRITOIRES

Mesure 1.2 : Soutien à l'armature touristique territoriale

- OIT de la CAPA – Soutien au Pays touristique d'Aiacciu

GUIDE DES AIDES AU TOURISME 2022-2027

AXE I – L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Mesure 1.3 : Les projets structurants des territoires

- Commune E Ville di Petrabugnu – Aménagement du site de Campu Canicciu,
- Communauté de communes Sartenais Valincu – Création d'un Bureau d'information touristique à Ulmetu,
- Communauté de communes de Costa Verde – Acquisition de deux écrans leds extérieurs,
- Commune de San Martinu di Lota– Acquisition d'un panneau numérique,
- Communauté de communes de l'Alta Rocca – Mise en accessibilité PMR des plages du territoire,
- Commune de L'Isula - Mise en accessibilité des plages du territoire,
- Commune de l'Isula – Rapport modificatif réaménagement du Jardin des Moines.

Mesure 1.4 : La transition écologique du nautisme

- CAPA – Création d'une ZMEL au golfe de Lava,
- Régie autonome du port de Taverna – Restructuration de l'aire portuaire et extension des pontons.

AXE II ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Mesure 2.3 : Soutien à l'hébergement rural avec l'aide directe

- M. et Mme Ludovic Chiamonti – Création d'un meublé de tourisme à San Gavinu di Tenda,
- SAS LNS 1884 – Restructuration complète de l'hôtel des Touristes à Calacuccia,
- SAS Pasciana – Modernisation de l'hôtel Monte Rosso à Portu,
- SAS Les Bains de Taccana – Création d'un meublé de tourisme à Zigliara.

Mesure 2.4 : Soutien aux activités de loisirs

- SAS Favone Plongée – Création d'une activité snorkeling en scooter sous-marin électrique,
- SARL Baracci Natura – Création d'un accrobranche dans les gorges de Baracci.

Mesure 2.5 Soutien aux événements

- Association A Fiera di u vinu – Fiera di u vinu 2022,
- Foyer rural U Castagnu – Fiera di a castagna 2022,
- OTI Portivechju – Organisation des Ateliers du tourisme durable,

- OMT Bunifaziu – Natali in Bunifaziu,
- Yacht Club de Bunifaziu – 17^{ème} Tour de Corse à la voile,
- OTI Marana Golo – Marana Golo Arte Festival,
- Comité Régional d'équitation – Concours d'endurance international.

Mesure 2.6 : Soutien au tourisme d'affaires

- Comité territorial Sports pour tous – Assemblée générale de la Fédération Française Sports pour tous,
- Hôtel Central – Investissements pour développer la filière tourisme d'affaires.

AXE IV – INGENIERIE - INNOVATION NUMERIQUE

Mesure 4.1 : Soutien à l'ingénierie et au conseil

- SASU Petripini – Etude et accompagnement d'un projet d'hébergement écotouristique à Sotta,
- OTI Bastia – Création d'une marque de destination,
- OTI Ouest Corsica – Etude et développement d'une marque branding,
- Commune d'Urtaca – Etude de faisabilité pour la création d'un restaurant.

Mesure 4.2 : Soutien à l'innovation et aux technologies numériques

- Commune de Muratu – Création d'un système de réservation en ligne pour la visite de l'église Saint Michel,
- SARL Cala di Greco – Refonte du site internet,
- SAS Hôtel Résidence Porette – Remise à niveau numérique de l'hôtel HR,
- OTI Portivechju – Refonte du site internet,
- OMT Bunifaziu – AMO pour la création d'un dispositif digital mobile,
- OTI Bastia – Stratégies digitales,
- OMT Bunifaziu – Création d'un outil en ligne de promotion et de commercialisation.

REENGAGEMENT D'OPERATIONS - GUIDE DES AIDES 2022-2027

- Commune d'Aiacciu – Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine,
- Communauté d'Aiacciu – Aménagement et valorisation du Baptistère San Ghjuvà,
- Commune de Bunifaziu – Accessibilité et mise en tourisme du Torrione,
- SIVOM Ambiente di u Fangu – Gestion des flux touristiques dans la Vallée du Fangu.

APPEL A PROJET TPE PME DU SECTEUR TOURISTIQUE

- Soutien à l'investissement des entreprises.

2^{ème} réunion en date du 9 novembre 2023

GUIDE DES AIDES AU TOURISME 2022-2027

AXE I – L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Mesure 1.1 : Soutien au fonctionnement des Offices de Tourisme et de la FROTSI

- OTI Centru di Corsica – Fonctionnement 2023,
- FROTSI – Fonctionnement 2023.

Mesure 1.2 : Les contrats de développement territorialisés

- OMT Bunifaziu
- OIT de la CAPA
- OTI Ouest Corsica

Mesure 1.3 : Soutien aux projets structurants des territoires

- Communauté de communes de Castagniccia Casinca – Point info itinérant,
- Commune de Santa Reparata di Balagna – Création d'une maison d'accueil touristique.

AXE II – L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Mesure 2.2 : Soutien à la labellisation

- Camping Isulottu – Accompagnement à l'écolabel européen.

Mesure 2.3 : Soutien à l'hébergement rural avec l'aide directe

- SAS Andrea – Création d'un hôtel à Muru.

Mesure 2.4 : Soutien aux activités de loisirs

- SARL Algajola sport nature – Acquisition de vélos électriques.

Mesure 2.5 : Soutien aux événements

- Corsica Triathlon Club d'Ajaccio – Triathlon longue distance de Purtichju,
- OTI de L'Isula – Corsica Bike Festival,
- OTI Calvi Balagna – Festival Green Orizone 2023,
- OTI Bastia– In Giru 2023,
- Association du chocolat et des délices– Salon du chocolat Bastia 2022,
- Association In'Aleria – Festival In'Aleria 2023,
- Association Corsica Run X'Trem – Trail Napoléon 2023,
- Association pour l'animation et la promotion de Levie et de l'Alta Rocca – Les Médiévales 2023,
- Association Fiera di u turisimu campagnolu – Fiera di u turisimu campagnolu 2023,
- OTI Bastia – Rapport modificatif Festival Creazione 2022.

Mesure 2.6 : Soutien au tourisme d'affaires

- Association francophone de gestion des Ressources Humaines – 34^{ème} Congrès AGRH.

AXE IV – INGENIERIE – INNOVATION NUMERIQUE

Mesure 4.1 : Soutien à l'ingénierie et au conseil

- Régie du port de Pianottuli è Caldareddu – Etude de faisabilité d'aménagement portuaire.

Mesure 4.2 : Soutien à l'innovation et aux technologies numériques

- Camping Torraccia - Refonte du site internet,
- SARL Pinea Mare – Création d'un environnement numérique,
- SAS Citaghja – Création d'un environnement numérique,
- Association Corsica Camping – Refonte du site internet.

REENGAGEMENT D'OPERATIONS - GUIDE DES AIDES 2016-2021

- Commune de Bunifaziu – Etude pour l'élaboration d'un projet de territoire opération Grand Site de Bunifaziu,

REENGAGEMENT D'OPERATIONS - GUIDE DES AIDES 2022-2027

- SAS Bella Marina – Appel à projet TPE PME,
- SAS Acquaviva - Appel à projet TPE PME,
- SARL Biccali – Appel à projet TPE PME,
- El P. Giovanni – Appel à projet TPE PME,
- SARL Les Quatre Becs – Appel à projet TPE PME,
- SARL GMJ - Appel à projet TPE PME,
- Sarl Latu Corsu - Appel à projet TPE PME,
- SARL La Parata - Appel à projet TPE PME,
- SAS Rezzale - Appel à projet TPE PME.

DOTATION FRCT

- CADEC – Dotation 2023

La composition du Bureau figure en ANNEXE 1.2

B. FONCTIONNEMENT DES ORGANES CONSULTATIFS

L'article 8 des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse prévoit que le conseil d'administration peut associer à ses travaux toute personne ou organisme qu'il juge utile et constituer auprès de lui un comité consultatif formé de trois commissions représentant les secteurs d'activités touristiques (Promotion et Commercialisation, Équipement et Aménagement, Formation). La composition du comité et des commissions ainsi que leur rôle sont fixés par le règlement intérieur de l'Établissement.

Les présidents de ces instances consultatives sont : M. Toussaint COEROLI pour la commission Développement, M. Benoît CHAUDRON pour la commission Observation et M. Ludovic SUSINI pour la commission Promotion.

Les trois commissions se sont réunies en 2023 et le résultat de leurs travaux a été présenté en Conseil d'Administration :

- Commission Observation le 14 juin 2023 ;
- Commission Promotion le 16 novembre 2023 ;
- Commission Développement le 7 décembre 2023.

II. ADMINISTRATION GENERALE

A. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. EFFECTIFS DE L'AGENCE ET CLASSIFICATION

En 2023, la part du budget de l'établissement qui a été consacrée à la masse salariale brute s'est élevée à 26% du budget total de fonctionnement soit **4 640 425,57 €**.

Emplois permanents

Au 31 décembre 2023, le nombre de postes pourvus au sein de l'ATC est de 54 emplois permanents. L'effectif de l'ATC est composé de 30 femmes et de 24 hommes.

	Temps plein	Temps partiel	Ensemble
Hommes	22	2	24
Femmes	26	4	30
Ensemble	48	6	54

Le temps partiel s'est réparti de la façon suivante : 1 agent à 45.71%, 4 agents à 50%, 1 agent à 80%. En considérant le volume de temps partiel, l'équivalent temps plein au 31/12/2023 s'établissait à **51.25 ETP** dont 3 salariés fonctionnaires détachés.

En termes de mouvement du personnel, on notera les éléments suivants :

Recrutement

2 personnes ont été embauchées en CDI en 2023 (1 femme et 1 homme), la première sur un poste de chargé de mission Développement (remplacement du départ à la retraite) et le second en tant qu'assistant Promotion MICE (création de poste).

Par ailleurs, l'ATC souhaite continuer à promouvoir l'alternance comme une voie d'excellence pour la professionnalisation des étudiants corses. Quatre contrats en alternance sur la période universitaire ont été contractés.

L'ATC a eu recours durant l'année à 3 recrutements en CDD sur les missions classements des hébergements touristiques et développement.

1 CDD de remplacement d'une salariée en longue maladie et 1 CDD de surcroit d'activité à la mission classement des hébergements touristiques.

Départ

1 salarié, chargé de mission du Pôle Développement, a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté l'établissement en 2023 (1 homme).

ANNEXE 2.1 : Organigramme de l'Agence du Tourisme de la Corse

2. ACCORD COLLECTIF

En 2023, l'accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, négocié avec les représentants du personnel de l'ATC et présenté en Conseil d'Administration le 15 mars 2023, a été conclu pour une durée indéterminée.

Un avenant à l'accord d'entreprise sur l'indemnité de Transport Régional Corse (ITRC) a également été négocié et mis en œuvre.

3. INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Comité Social et Économique est l'instance unique représentative du personnel de l'ATC.

Les 5 et 19 décembre 2023, l'Agence du Tourisme de la Corse a organisé les élections professionnelles de renouvellement des membres du Comité Social et Économique (CSE).

Doté de la personnalité civile, le CSE est désormais une personne morale de droit privé, avec un patrimoine et une autonomie en raison du dépassement du seuil de 50 salariés au sein de l'Agence.

Le CSE est composé de 8 salariés (4 titulaires et 4 suppléants).

Le budget consacré aux œuvres sociales est de 38 000 €.

4. FORMATION DES PERSONNELS

3 formations collectives ont été dispensées en 2023 qui ont concerné 32 agents :

- Une formation relative à Google Analytics à destination de l'ensemble des collaborateurs du Pôle Promotion/Communication et de la Mission Communication (18 agents) ;
- Une formation relative à l'utilisation du SITTCO à destination de la Mission Communication et du pôle centre de ressource (7 agents) ;
- Une formation destinée à la mise en œuvre de la plateforme de dématérialisation du guide des aides de l'ATC (7 collaborateurs).

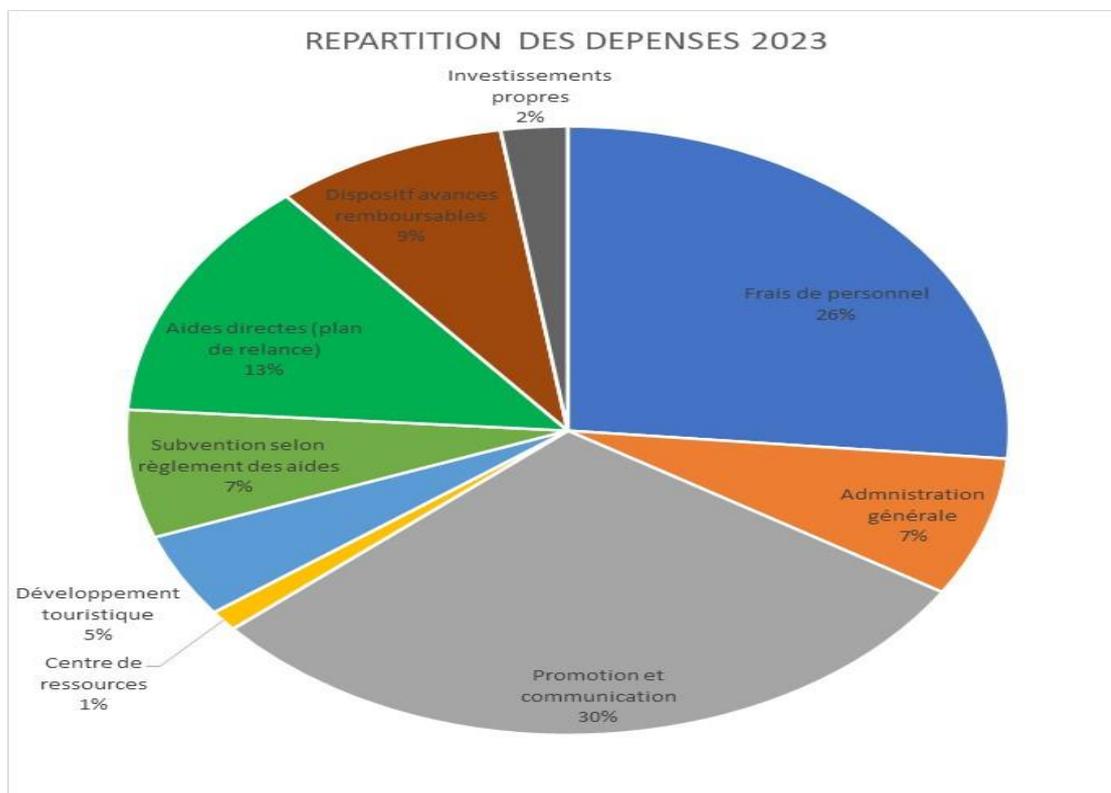
12 formations individuelles ont été suivies, elles ont concerné 7 agents dans les domaines suivants : langue anglaise et italienne, prise de vue photo, maîtriser le cadre juridique et fiscal des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, prise de vue vidéo, rédaction de discours.

B. BUDGET-FINANCES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Investissement		Fonctionnement		Totaux	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		333 351.81 €		2 288 323.82 €		2 621 675.63 €
Opérations réelles de l'exercice	5 381 443.03 €	5 050 726.26 €	12 146 950.83 €	12 096 411.20 €	17 528 393.86€	17 147 137.46 €
Opérations d'ordre de l'exercice	1 597 162.24 €	1 833 806.45 €	1 833 806.45 €	1 597 162.45 €	3 430 969.69 €	3 430 968.69 €
TOTAUX	6 978 605.27 €	7 217 884.52 €	13 980 757.28 €	15 981 897.26 €	20 959 362.55 €	23 199 781.78 €
Résultat de clôture		239 279.25 €		2 001 139.98 €		2 240 419.23 €

2. ÉTAT DES REALISATIONS BUDGETAIRES



INVESTISSEMENT- DEPENSES : 5 381 443.03 €

Cette somme comprend les subventions versées selon le règlement du guide des aides au tourisme, les aides directes au développement économique des opérateurs privés dans le cadre du plan de relance, la dotation aux avances remboursables et les dépenses d'équipement nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Subventions versées selon règlement du guide des aides : 1 193 527.48 €

Il s'agit des subventions d'équipement versées aux organismes publics et privés conformément au guide des aides au tourisme. L'essentiel des crédits versés concerne des engagements antérieurs, les subventions étant liquidées en fonction de l'avancée des projets et après certification des dépenses.

Ces subventions ont contribué :

- A financer des projets structurants des territoires ;
- A conforter et à développer l'activité économique (modernisation d'hôtels, création de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes) ;
- Au développement de l'offre « Affaires » ;
- A développer et à structurer des filières ;
- A financer la professionnalisation des acteurs et l'innovation ;
- A diverses études pour le développement et l'aménagement.

Les destinataires des subventions d'équipement versées en 2023 dans le cadre du guide des aides s'établissent comme suit, 59 % communes, structures intercommunales et organismes publics, 12 % OTI et 29 % partenaires privés.

Aides directes au développement économique des opérateurs privés (plan de relance) : 2 259 948.55 €

Mesure 1.1 de la Feuille de route territoriale pour le tourisme corse adoptée le 27 avril 2021 : « Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PE du secteur touristique ».

Ce dispositif conçu sous la forme d'un appel à projet a permis d'apporter une aide financière directe aux projets d'investissement des TPE-PME insulaires qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Cette mesure dotée de 6 M€ a été co-financée par l'État (2.125 €) et la CdC (3.875 €). Les deux comités de sélection (État-ATC) qui se sont tenus en 2022 (5 mai et 18 octobre) ont validé 103 dossiers.

A fin décembre 2023 :

- Le montant des aides concernant 73 dossiers a été intégralement versé (investissements réalisés et contrôlés) ;
- 20 dossiers ont fait l'objet du versement d'un acompte sur investissement en cours de réalisation.

En 2023, 34 nouveaux dossiers d'aide à l'investissement ont été instruits par les services de l'ATC pour un montant total de 1 643 676 € dans le cadre du budget actions de l'ATC financé par la CdC.

Dispositif avances remboursables : 1 500 000 €

Il s'agit du premier versement à la CADEC, prévu par convention ATC/CADEC/2023/09 ratifiée le 7 novembre 2023. Le montant total des versements à effectuer sera sur 3 ans de 4 millions d'euros. Ces versements permettent de financer le dispositif des avances remboursables (axe 2 du règlement des aides : conforter et développer l'activité économique).

Au titre de l'année 2023 un montant total de 4 659 000 € a été versé (en 2023, 3 209 000 € ont été engagés cf. page 37). Ces versements concernent 28 établissements (27 hôtels, 1 camping) et ont pour objet la création (9), la reprise/transmission (5), le développement/extension (14) d'infrastructures d'hébergements touristiques.

Consommation des crédits d'investissement ouverts par la CdC

Les crédits ouverts par la CdC pour ces actions d'investissement d'un montant de 4 600 000 € ont été totalement consommés.

Subventions actions versées en 2023 :

Subventions selon règlement du guide des aides	: 24% ;
Aides directes au développement économique (plan de relance)	: 46% ;
Dispositif avances remboursables	: 30%.

Immobilisations corporelles et incorporelles de l'établissement : 427 967 €

Il s'agit des dépenses d'investissement propres à l'établissement (licences, logiciels, matériels informatique, mobiliers de bureau, création d'une plateforme de gestion en ligne des demandes d'aides du guide des aides au tourisme...).

b) Détail Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 12 146 950.83 €

La section de fonctionnement de l'ATC regroupe les frais de fonctionnement propres de l'établissement (frais de personnel et administration générale) mais également les dépenses d'interventions et d'actions. Ces dépenses concernent principalement les actions de promotion et de communication, les missions de l'observatoire, les aides accordées aux OTI, le soutien à l'évènementiel.

Fonctionnement propre de l'établissement : 5 942 822.08 €

Frais de personnel : 4 640 425.57 €

Ce montant comprend les salaires et les charges sociales patronales de l'ensemble des salariés de l'établissement (CDI, CDD, alternants), les indemnités consécutives au départ à la retraite d'un agent du Pôle Développement et les provisions concernant le Compte Epargne Temps.

Administration générale : 1 302 396.51 €

Ce montant comprend les frais de structure de l'établissement pour un montant total de 867 438,60 €, dépenses liées aux loyers, charges et entretien des bureaux de l'ATC, aux matériels de reprographie, aux fournitures de bureau, aux contrats d'assurances, aux frais de télécommunication et d'affranchissement, la dotation aux dépréciations d'actif...

La constatation en charge de fonctionnement des frais de gestion au titre de l'exercice 2023 sur le fonds « avance remboursable sur investissement » géré par la Cadec (cette somme vient diminuer le montant comptabilisé au compte 266).

Les dotations en frais de personnel et en frais d'administration générale perçues par l'établissement ont été réalisées globalement à hauteur de 100 %.

Dépenses d'intervention et d'actions de l'établissement : 6 204 128.75 €

Centre de Ressources : 192 189.74 €

Ces crédits ont servi principalement à financer :

- Les études de l'Observatoire (production des cahiers du tourisme, étude sur l'acceptabilité du tourisme, profils de clientèle, suivi de fréquentation touristique, suivi conjoncturel mensuel...);
- Une enquête visiteurs dans les ports et aéroports de Corse : elle avait un objectif quantitatif et qualitatif, évaluant la fréquentation et les profils de voyageurs. Les données recueillies sont en cours d'exploitation ;
- Diverses études et contributions pour les partenaires afin d'aider les Agences, Offices de Tourisme, intercommunalités et professionnels du secteur.

Promotion, marketing : 5 127 396.87 €

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'opérations de communication de grande envergure avec le concours d'agences spécialisées retenues par appel d'offres et notre partenaire Atout France. Ces campagnes ont ciblé le marché français et nos marchés internationaux (Italie, Belgique, Suisse, Allemagne, Grande Bretagne, Autriche, Pays-Bas, Suède et Danemark).

En ce qui concerne la promotion de la destination, l'ATC a lancé très tôt, dès le début de l'année 2023, ses actions de promotion. Dès le début janvier, l'ATC a été présente au Salon de la Plongée à Paris pour valoriser une filière d'excellence.

Développement touristique : 787 503.93 €

Il s'agit de soutiens en fonctionnement, attribués sur l'exercice 2023, relatifs aux domaines suivants :

- Aide au fonctionnement des Offices de Tourisme et à la FROTSI ;
- Soutien aux événements ;
- Déploiement des contrats de développement territorialisés ;
- Développement de l'écolabel Européen.

Mission communication : 97 038.21 €

La Mission Communication de l'Agence a poursuivi la couverture des actions menées par l'Agence et participé à la mise en valeur des atouts de notre destination avec de nombreuses réalisations (cf. page 44) :

L'ATC a lancé consécutivement deux opérations de développement **de l'Écolabel Européen** (label écologique officiel dans tous les pays membres de l'Union Européenne) auprès des entreprises corses de l'hébergement touristique. Ces opérations se sont achevées au 31 décembre 2023 avec la labélisation de 38 nouveaux établissements venant s'ajouter aux 12 établissements préexistants portant ainsi le nombre total d'écolabellisés à 50 (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés et chambre d'hôtes), **ce qui amène la Corse dans le trio de tête des régions françaises avec la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine**. L'objectif est la diminution de l'impact environnemental en termes de consommation d'énergie, de production de déchets non recyclés et de consommation d'eau potable, mais aussi le gain d'un positionnement reconnu de la Corse comme destination responsable et durable à l'international.

Les crédits ouverts par la CdC pour ces actions d'un montant de 6 100 K€ ont été totalement consommés.

FONCTIONNEMENT- RECETTES : 12 096 411.20 €

Subvention CdC actions	:	5 496 355.12 € (45,43%)
Taxe de séjour additionnelle perçue par la CdC	:	603 481.00 € (5,00%)
Dotations de fonctionnement	:	5 472 000.00 € (45,23%)
Ressources propres	:	524 575.08 € (4,34%)

3. TRESORERIE

Au 31 décembre 2023, le montant de la trésorerie de l'Agence du Tourisme de la Corse est de **834 399.27 €**.

4. COMPTABILITE

L'Agence du Tourisme de la Corse est régie par la comptabilité publique M57.

Volume de mandatement de l'Agence : 2 324 Mandats et 356 Titres de Recettes émis en 2023.

5. CERTIFICATION

L'établissement dispose d'une cellule de certification et de contrôle des dépenses. Ce contrôle s'effectue sur pièces (factures acquittées notamment) mais aussi au travers de visites sur site.

a) Contrôles contrats de commercialisation

Les contrôles relatifs aux dossiers soldés ont été effectués s'agissant du respect de la commercialisation des meublés sur une période de 9 ans. Un titre de recettes a été émis à l'encontre d'un bénéficiaire de subvention n'ayant pas respecté les conditions d'obtention de l'aide publique.

b) Versement des aides

AVERTISSEMENT : les chiffres indiqués dans ce chapitre correspondent aux crédits de paiement effectivement versés durant l'année, ils sont différents des chiffres mentionnés dans les tableaux de la pages 34 et 35 qui correspondent aux engagements pris par l'ATC en 2023.

Aides au titre de la Région

En 2023 :

- 45 dossiers d'opérations ont été soldés pour un montant total versé de 732 530.15 €
- 19 dossiers d'opérations ont bénéficié d'acomptes pour un total versé de 664 287.18 €.

Le tout représente 64 dossiers pour un total de fonds Région versé de 1 396 817.33 €.

Ces dossiers certifiés concernent l'hôtellerie, les meublés de Tourisme, les Offices de Tourisme, les Communes, les Communautés de communes, les Associations.

Appel à projet TPE-PME

53 dossiers ont été mis en paiement pour un montant total de **2 238 100.40 €**.

Sur les 53 dossiers mis en paiement, 34 dossiers ont fait l'objet d'un versement pour solde (travaux réalisés et contrôlés après visite sur site), 19 dossiers pour acompte sur travaux en cours de réalisation.

Aides au titre du FEDER

4 Certificats de Service Fait/Certificats pour paiement (CSF/ CPP) ont été établis pour solde et 1 pour acompte pour un montant total de **649 736.29 €**.

C. CLASSEMENT DES COMMUNES ET STATIONS

L'instruction des dossiers de classement en commune touristique et station de tourisme relève des compétences de l'Agence du Tourisme de la Corse suivant les dispositions de l'article L.151-3 Titre V du Code du Tourisme relatives à la Corse.

Les demandes de classement en dénomination de commune touristique ou station de tourisme doivent être présentées en CODERST (Commission départementale en matière d'environnement, de risques de risque sanitaires et technologiques) et en Conseil des sites pour consultation et avis avant prise d'arrêté du Président de l'exécutif.

L'ATC a instruit et finalisé au cours de l'année 2023 les demandes suivantes :

- Les communes de Calvi et de Lumio ont été classées en dénomination de « **station de tourisme** » ;
- La communauté de A Ghisunaccia a été classée en dénomination de « **commune touristique** » ;
- Commune de Portivechju, reclassement en dénomination de « **commune touristique** » ;
- Les communes de Pietrosella, Coti Chiavari, Grosseto Prugna et Albitreccia membres de la communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu ont été classées en dénomination de « **commune touristique** » ;
- La commune de Sarra di Farru membre de la communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu a été classée en dénomination de « **commune touristique** ».

D. LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2023

Au cours de l'année 2023, un marché a nécessité la réunion de la commission d'appel d'offres. Cette CAO s'est tenue en deux phases : le 27 juin et le 19 juillet 2023.

Les administrateurs ont par ailleurs été régulièrement informés des marchés passés par l'Agence après mise en concurrence conformément à la réglementation en vigueur.

En 2023, 30 marchés ont été publiés par l'ATC (29 marchés notifiés, 1 marché classé sans suite) :

- 16 ont fait l'objet d'un sourcing (montant compris entre 2 300 et 40 000 € HT) ;
- 11 ont été passés en MAPA (montant compris entre 30 000 € et 200 000 € HT) ;
- 1 a été passé en Appel d'offre ouvert (montant de 1 100 000 € HT) ;
- 1 a été passé par l'UGAP (centrale d'achat) ;
- 1 avenant de durée sans incidence financière a été réalisé ;
- 1 avenant avec incidence financière de 10%.

ANNEXE 2.3 : Liste des marchés publics conclus en 2023

III. POLE CENTRE DE RESSOURCES

Le Pôle Centre de Ressources est l'un des trois Pôles opérationnels de l'ATC.

Le Pôle Centre de Ressources nourrit la Direction de l'Agence du Tourisme de la Corse des tendances observées dans le secteur du tourisme en Corse dans le but de définir des politiques publiques adaptées au territoire. Il travaille également sur un panel de données permettant de définir de manière précise les campagnes marketing et promotionnelles à mener sur les différents marchés émetteurs de la Corse et de cibler les profils de clientèles adéquats, cohérents avec la stratégie poursuivie par la Présidence.

Enfin, il conduit les grands chantiers parfois transverses de l'Agence comme, actuellement, la refonte de l'écosystème numérique régional pour y intégrer les nouvelles technologies et satisfaire les nouveaux usages de la clientèle touristique.

Le Pôle Centre de Ressources intègre principalement :

1. **Le classement des hébergements touristiques.** Il vise à garantir la qualité et le confort des établissements d'accueil en Corse. En effectuant des évaluations objectives, il attribue des classements aux hébergements, fournissant ainsi aux voyageurs des informations fiables pour les aider à faire des choix éclairés
2. **L'observation du phénomène touristique.** Cette mission consiste à collecter, analyser et interpréter des données sur l'activité touristique en Corse. Grâce à des outils de suivi et d'analyse performants, le Centre de Ressources est en mesure de fournir des informations précieuses sur les tendances, les flux touristiques, les préférences des visiteurs et d'autres paramètres pertinents. Ces données sont essentielles pour orienter les décisions stratégiques, les politiques publiques et les actions de promotion du tourisme en Corse, en favorisant une approche basée sur des preuves solides.

L'Agence a obtenu la création d'un poste de « Data Scientist » qui viendra compléter les compétences déjà présentes au sein de l'Observatoire de l'Agence, principalement web scraping, montage d'architectures de base de données complexes et en automatisation des traitements, analyses et valorisations des données.

A. PROJETS TRANSVERSES

Le projet de refonte de l'écosystème numérique de l'Agence du Tourisme de la Corse dont le Pôle Centre de Ressources a la charge, a débuté par le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage : la société DENTSU a été sélectionnée pour nous aider à rédiger un cahier des charges et a débuté sa mission en juillet 2022.

A la suite de la sélection de cet AMO, un travail d'expression du besoin a été réalisé pendant le deuxième semestre de l'année 2022. Ce travail, dont le périmètre concernait le site grand public et son application mobile, le site professionnel, l'application mobile GT20, et divers outils transverses (Customer Data Platform, Digital Asset Management), incluant l'hébergement de l'ensemble, s'est terminé à la fin d'année 2022 avec la passation d'un marché public (MP 2022-12) qui malheureusement a été rendu infructueux car aucune offre n'a été remise.

Par la suite, un second marché (MP 2023-02) a été passé au premier trimestre de l'année 2023. Ce dernier a été déclaré sans suite pour raisons budgétaires.

Il est prévu de modifier le périmètre de l'écosystème dans le courant de l'année 2024 afin de n'intégrer qu'un site internet et deux applications mobiles (site grand public, application mobile grand public, application mobile GT20 et divers outils transverses).

B. OBSERVATION TOURISTIQUE TERRITORIALE

La Commission Observation **s'est tenue le 14 juin 2023** au Palais des Congrès d'Ajaccio en présence de nombreux représentants des principales fédérations et organisations évoluant dans le secteur du tourisme insulaire.

Elle a permis de faire une rétrospective des travaux réalisés par la mission Observation du Tourisme durant l'année écoulée ainsi que d'informer les participants sur les travaux qui devront être réalisés par l'ATC lors des prochains mois.

Aussi, il a été décidé de tendre vers une **observation d'anticipation et non plus seulement de bilan**. La mission observation devra donc se doter d'outils de prédiction et acquérir de la donnée à des fins de pilotage. Cette donnée pourra être mise à disposition des différents acteurs du secteur touristique dans le but de convenir ensemble de plans de développement cohérents. Il a également été décidé de poursuivre la montée en puissance de l'Observatoire via l'acquisition de nouveaux outils et nouvelles études.

Ainsi, il a été convenu de réaliser une convention entre l'ATC et différents partenaires dans le but d'acquérir de la donnée stratégique sur le secteur touristique. Cette convention permettra de réaliser un appel d'offres ouvert pour sélectionner une société en capacité d'éclairer les décideurs suivant quatre thématiques : la connectivité aérienne de la destination, les comportements clientèles, la dépense touristique domestique et internationale ainsi que le suivi des prix et la qualité des hébergements insulaires.

Il a également été convenu de continuer le travail mené de concert avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC) au sujet de la location de meublés de tourisme en Corse via le renouvellement d'un groupement de commande dans le but de sélectionner un nouveau fournisseur de données (société LIKIBU).

Le dispositif Flux Vision (Orange) lancé en 2023 a permis d'acquérir de la donnée tout au long de l'année sur environ 35 zones touristiques. L'exploitation de ces données est prévue en 2024 et permettra d'analyser la fréquentation de certains sites stratégiques sur l'île.

Toutes les productions de l'Observatoire sont à retrouver sur le site institutionnel de l'ATC

<https://www.corsica-pro.com/fr/observatoire/>



Notes de conjoncture



Etudes et travaux thématiques



Les cahiers du tourisme



L'économie du tourisme

1. NOS PUBLICATIONS « LES CAHIERS DU TOURISME »

L'Observatoire du Tourisme de la Corse a réalisé une série de publications intitulée « Cahiers du tourisme » dont le but premier consiste à communiquer, de façon régulière, sur des thématiques précises. En 2023, 11 nouveaux cahiers du tourisme, **disponibles sur le site professionnel de l'Agence**, sont venus compléter la liste des 14 précédents cahiers.

ANNEXE 3.1 : Liste des cahiers du tourisme produits en 2023

2. SUIVI CONJONCTUREL

La mission Observation du Tourisme poursuit son travail de suivi conjoncturel de l'activité touristique auprès de différents « secteurs » : hébergement marchand, Gîtes de France, meublés de tourisme, transport aérien et maritime, musées, Offices de Tourisme intercommunaux, etc.

Deux notes de conjoncture sont ainsi réalisées chaque mois – une portant sur les hébergements, l'autre les transports – et transmises à l'ensemble des professionnels et organisations du tourisme de la région (plus de 12 000 destinataires).

Ces éléments sont très appréciés par les socioprofessionnels et ils nous en font part tout au long de l'année.

3. ENQUETES, ETUDES ET COLLABORATIONS

En 2023, l'ATC a initié ou participé à un certain nombre d'enquêtes, études et collaborations parmi lesquelles :

- 1. Participation à la stratégie de consolidation des lignes aériennes existantes ainsi qu'au développement de nouvelles lignes aériennes.** A partir des données de connectivité aériennes fournies par la société MABRIAN, ainsi qu'à partir des données IATA et données de transports issues de la CCIC pour les années précédentes, le Pôle Centre de Ressources a participé en 2023 à un travail stratégique dont l'objectif consistait à la fois à identifier de nouvelles lignes aériennes (non existantes) à développer ainsi qu'à identifier des lignes aériennes existantes à renforcer.
- 2. Étude « Les nouvelles aspirations des Français en matière de vacances ».** Cette étude menée par Tourisme Bretagne en collaboration avec ADN Tourisme et d'autres partenaires nationaux et CRT, dont l'Agence du Tourisme de la Corse, permet de mesurer les tendances des aspirations des Français en matière de vacances.
- 3. Étude « Intentions de départ des Français pour la saison 2023 ».** Depuis 2020, l'ATC participe à l'étude sur les Intentions de départ des Français au côté d'Atout France, ADN Tourisme et 10 autres CRT. Cette étude permet d'avoir des clés de lecture sur ce qu'envisagent de faire les Français en matière de voyage. Des données nécessaires à l'ajustement des actions de promotion.
- 4. Étude « Acceptabilité du tourisme par la population résidente corse ».** La société TCI Research a été sélectionnée dans le cadre d'un MAPA pour réaliser une étude sur le ressenti des résidents corses face au tourisme. L'enquête, qui s'est déroulée entre les mois d'avril et mai 2023, avait pour objectif de recueillir l'opinion des habitants de la Corse sur les impacts que pouvait avoir le tourisme dans leur vie quotidienne.

5. **Étude du besoin en logements des saisonniers sur le territoire de la CAPA.** Dans le cadre de l'élaboration de son troisième Programme Local de l'Habitat, la CAPA souhaite mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins en logement exprimés sur son territoire. Afin de disposer de données fiables et objectives sur cette question, la CAPA a sollicité l'Agence du Tourisme de la Corse pour mener une étude visant à réaliser un diagnostic du marché de l'hébergement à destination des saisonniers sur le territoire communautaire.
6. **« Enquête aux frontières 2023 ».** Le travail préparatoire à la réalisation d'une enquête similaire à celle qui avait été effectuée en 2017 en collaboration avec l'INSEE a débuté au quatrième trimestre 2022. L'INSEE n'a, cette année, pas souhaité s'associer à nos travaux. L'enquête doit permettre de mieux caractériser les touristes : origine géographique, motif de voyage, typologie des touristes (agrément, affinitaire, professionnel), mode d'hébergement, durée du séjour, régions d'hébergements et itinérance, degré de satisfaction, dépenses.
7. **« Étude croisières ».** Une convention a été élaborée avec la CCIC dans le courant du troisième trimestre de l'année 2022. Elle a permis la réalisation d'une étude conjointe sur l'évaluation des impacts et des retombées économiques de l'activité sur la région Corse.

En sus de ces principales enquêtes et études, ont été réalisés d'autres travaux tels que :

- **Étude interne « Récolte de la Taxe de séjour ».**
- **Participation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la ville d'Ajaccio.**
- **Travaux concernant l'offre de meublés de tourisme**
- **Participation au groupe de travail ADN Tourisme « Études mutualisées.**
- **Participation aux sept webinaires Flux Vision.**
- **Collaboration avec la Banque de France.**
- **Préparation à l'élaboration d'un groupement de commande.**

4. DONNEES TRANSPORTS

En 2023, 8,15 millions de passagers ont été transportés dans les ports et aéroports de Corse (arrivées et départs confondus). Ce chiffre est quasiment identique à celui de 2022 (8,18 millions de passagers).

ANNEXE 3.2 : Détail des données transports

C. CLASSEMENT DES HEBERGEMENTS 2023

En 2023, le nombre des dossiers de classement traités s'élève à 1.272 soit une légère augmentation (+8,3%) par rapport à l'année 2022 correspondant à une centaine de meublés supplémentaires.

Par ailleurs, l'année 2023 a permis d'optimiser l'organisation entre Atout France et l'Agence du Tourisme de la Corse au sujet de l'instruction des demandes de classement des hébergements professionnels. Différents travaux entre les deux organisations devraient permettre pendant l'année 2024 d'organiser le classement directement au travers de la plateforme de dématérialisation des demandes de classement, administrée par Atout France. L'Agence du Tourisme de la Corse devrait pouvoir obtenir délégation de gestion du progiciel (administration) pour la zone Corse.

1. LES MEUBLES DE TOURISME

Les demandes de classement de meublés de tourisme sont relativement stables depuis deux ans. Le parc des meublés de tourisme ayant un classement en cours de validité au 31/12/2023 s'élève à 5177.

On note une tendance au classement ou au reclassement dans une, voire, des catégories inférieures qui constitue très certainement une conséquence directe des taux de taxe de séjour progressifs par catégorie ; si cette tendance devait s'intensifier, la représentation du niveau de l'offre en meublés de tourisme pourrait être moins conforme à la réalité.

L'incitation fiscale reste en 2023 la source essentielle des démarches de classement des propriétaires (particuliers personnes physiques) de meublés de tourisme (Abattement de 71% sur les revenus – régime Micro Bic) mais aussi les tarifs pénalisants de la Taxe de séjour appliqués aux meublés non classés.

Les revenus Micro Bic de l'année 2023 ne sont pas impactés par la loi de Finances de décembre 2023 qui prévoyait pourtant une baisse drastique de l'abattement et du seuil de chiffre d'affaires.

2. LES HEBERGEMENTS COLLECTIFS

Les demandes de renouvellement des classements des hébergements collectifs restent stables, les reclassements s'étalant sur trois ans grâce aux prorogations « Covid » accordées à deux reprises par arrêtés ministériels.

90% des dossiers Hôtels et Résidences de Tourisme ont concerné des établissements en reclassement et 100% pour les campings et les villages de vacances.

Le taux de reclassement des hébergements collectifs est satisfaisant (de 86,2 % à 100% de classements renouvelés ou en cours, selon les catégories) et il est tout à fait probable que la quasi-totalité des établissements dont le classement a expiré à la fin de l'année 2023 soient reclassés en 2024.

Un nouveau référentiel de classement des hôtels (applicable à partir d'avril 2022) a conduit les exploitants à différer le renouvellement de leur classement qui expirait en 2022 afin de procéder aux aménagements nécessaires pour conserver le même niveau de classement. En effet, de nouveaux critères ont été introduits, en particulier beaucoup plus d'exigences en matière de développement durable (renforcement des mesures ayant trait à la gestion de l'eau, de l'énergie, de la formation du personnel...). Ainsi, en 2023, les demandes de classements des établissements hôteliers affichent une hausse significative et prévisible de +24%.

ANNEXE 3.3 : Détail du classement des hébergements en 2023

IV. POLE PROMOTION TOURISTIQUE

L'Agence du Tourisme mène des campagnes de communication, organise des opérations événementielles, participe à des salons et workshops dans toute l'Europe, accueille les médias en Corse et édite nombre de documents promotionnels multilingues à destination des publics, ceci pour mettre en relation l'offre et la demande.

La promotion de la destination Corse repose sur trois axes majeurs :

- La promotion au niveau européen de la destination Corse avec 5 marchés prioritaires ;
- La promotion de l'offre touristique des territoires corses en concertation avec les partenaires de l'Agence ;
- La promotion des différentes offres de services mises en place par l'institution.

A. STRATEGIE ET COMMUNICATION

Les opérations inscrites au plan d'action 2023 visent à consolider l'existant et à développer l'activité selon les cadres arrêtés par la politique régionale.

Certaines actions de type salons ou workshop sont ouvertes à participation de tiers, Offices de Tourisme, opérateurs, compagnies de transports qui accompagnent l'agence, d'autres sont effectuées par nos seuls services.

Le plan d'action est adapté en fonction des éléments apportés par le pôle centre de ressources, des résultats observés de fréquentation de la destination et des nouveaux enjeux ou des modifications du contexte des marchés.

Les principes directeurs visent à accentuer l'attractivité touristique sur l'avant et l'après-saison mais également à positionner la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée.

Stratégie générale

L'organisation de 2022 a été reconduite en 2023. L'ATC développe un volet national et un volet international (campagnes média et digital), les Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI) alimentent le plan en événements et offres commerciales. Le site visit.corsica a été la pierre angulaire de cette organisation en permettant de mettre en avant à la fois les thématiques d'actions pour 2023 mais aussi les offres et événements provenant des différents territoires.

Une stratégie en ligne avec la feuille de route & la réalité des transports

Comme indiqué, l'ATC a mobilisé son équipe pour tenir une Commission Promotion dès novembre 2022 afin d'être fort et visible dès le début de l'année 2023. L'objectif de 2023 a été de miser prioritairement sur l'avant saison en communication afin de :

- Faire venir des visiteurs dès le mois d'avril/mai 2023, en visant les vacances de printemps mais aussi les ponts de mai particulièrement favorables en 2023 ;
- Exister dans l'esprit de visiteurs potentiels de l'été et de l'après saison 2023.

Logiquement et en concertation avec les Offices de Tourisme, qui ont été associés à l'élaboration du plan de promotion, l'effort en communication s'est porté sur les marchés qui offraient des possibilités de transports dès le printemps 2023. L'ATC s'est basée sur les données produites par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

L'ensemble des thèmes de campagne a été repris lors des campagnes printemps 2023 avec les thèmes principaux que sont : sport-nature, cyclotourisme, gastronomie.

Il est à noter que pour cette campagne « follow up », l'ATC a mobilisé son équipe de photographe/vidéaste et le personnel de l'ATC pour produire une partie des vidéos et photos.

Comme pour 2022, la campagne et le site visit.corsica ont présenté chaque thème. Chaque Office de Tourisme a été invité à alimenter le thème en ajoutant des événements et des offres. Ces offres provenant des OT ont été mises en valeur sur le site visit.corsica.

Marchés concernés

Pour 2023, la priorité a été donnée aux marchés France, Italie, Suisse, Belgique et Luxembourg, Allemagne, Autriche et Pays Bas. La Grande-Bretagne, qui était peu active depuis la période COVID, a été traitée via une opération TripAdvisor d'envergure. La Scandinavie, la République Tchèque, l'Espagne et le Portugal ont été activés dans le courant de l'année.

Stratégie des moyens

En 2023, l'ATC a travaillé l'ensemble des marchés à la fois sur un volet image et un volet tactique.

En ce qui concerne le volet image, les médias utilisés sont : la TV, l'affichage qui est de plus de type « dynamique » c'est-à-dire animé, la presse magazine et l'utilisation d'internet comme média de puissance avec par exemple, une campagne bannières sur de gros carrefours d'audience ou l'utilisation des dispositifs pré-roll sur You Tube (la publicité vue sur YouTube avant le contenu vidéo souhaité).

En ce qui concerne les actions tactiques, c'est l'utilisation d'internet qui prime. Soit sous forme de campagne de conversion, soit sous forme de « push » sur des contenus spécifiques (principalement des événements).

Communication publicitaire 2023

L'équipe « Marketing et Communication » a pour mission de fournir l'ensemble des outils et supports indispensables pour promouvoir la destination Corse aux chargés de marchés en France et à l'étranger. Outre l'animation des réseaux sociaux et l'élaboration de la stratégie digitale et média classiques (TV/Affichage/Presse), elle veille au respect des stratégies éditoriales et graphiques, élabore des éditions promotionnelles et l'ensemble des outils publicitaires (films TV, vidéos You Tube, Daily Motion, annonces Presse, affiches fixes ou animées, et ce dans toutes les langues souhaitées).

Une campagne 2023 qui est une déclinaison opérationnelle de la campagne « Mi Chjamu Corsica » lancée en 2022

En déclinaison directe de la campagne 2022, l'ATC via son agence de communication SUNMADE, a produit en 2023 un ensemble d'assets déclinables sur l'ensemble des supports de communication.

Ces *assets* visaient à montrer l'extraordinaire diversité des expériences que des visiteurs peuvent vivre en Corse, et ce quelle que soit la saison. Un principe est la composition de **plusieurs visuels side/side**, mettant en scène les mêmes individus, à différents moments de leur voyage sans indication de temporalité. Pour les grands formats, les visuels uniques ont été privilégiés en raison de leur caractère spectaculaire.

Le *claim* « Mi Chjamu Corsica » est conservé et la promesse « Je suis 1000 voyages à vivre toute l'année » introduit les offres de printemps devenant « Je suis 1000 voyages à vivre au printemps ».



Le principe créatif a été décliné en un ensemble de **visuels-clés** pour la partie print et digitale (bannières) ainsi qu'en **vidéos** pour la TV et l'exploitation sur Internet.

Un kit complet de cette campagne a été décliné pour s'adapter aux différents supports : DOOH pour l'affichage urbain et commercial, affichage aéroport, spots TV 15 et 30 secondes, encarts publicitaires pour la presse, bannières et pré-roll pour le digital, capsules vidéo 15, 20 et 30 secondes pour le social media. Ce kit a été mis à disposition de l'ensemble des chargés de marchés.

ANNEXE 4.1 : Visuels campagne 2023

Lancement de campagnes d'e-mailing

Séduire en France, Belgique et Suisse des clientèles et prospects sur l'avant et l'arrière-saisons à travers des offres et des activités est l'objectif donné à la campagne d'e-mailing lancée en 2023. Trois newsletters ont été diffusées entre le mois d'avril et la fin de l'année 2023 avec trois temps forts : avril/mai pour valoriser le printemps, septembre/octobre pour mettre en lumière l'automne et enfin mi-novembre pour promouvoir la filière culture à travers le personnage historique de Napoléon Bonaparte.

La diffusion s'est faite sur la base d'un mix de formats : e-mailing dédiés, bannières sponsorisées et SMS via une sélection de titres affinitaires (Le Monde, Obs, Ouest France, Nice Matin, Sud-Ouest, Le Progrès, La Voix du Nord pour la France, le Soir pour la Belgique et des fichiers de contacts pour la Suisse).

ANNEXE 4.2 : Visuels des campagnes d'e-mailing

Les réseaux sociaux VisitCorsica

Instagram, Facebook, Twitter pour le grand public en français, italien et anglais, LinkedIn sur la cible MICE, les réseaux sociaux VisitCorsica valorisent l'ensemble des territoires et les activités tout au long de l'année. Au rythme de 3 à 5 publications par semaine selon la cible, les pages animées par l'équipe « Marketing et Communication » connaissent un très bel engouement de la part des différentes communautés.

Avec des formats adaptés en fonction des publics et des réseaux et la mise en avant des paysages, des activités, de l'art de vivre, de la gastronomie, du patrimoine, des offres... l'engagement des followers s'est installé et les interactions se sont multipliées.

Facebook			
Marché	France	Italie	Grande-Bretagne
Couverture ¹	1,6M	56,2K	5,5K
Followers	5,279	49K	5,279

Instagram		
Marché	France	Italie
Couverture	372,8K	50,4K
Followers	31K	12,1K
Clic sur lien	395	-

X (Twitter)		
Marché	France	Italie
Followers	5 890	534

LinkedIn - Corsica Convention Bureau	
Followers	1 150

¹ La couverture correspond au **nombre de personnes qui ont vu du contenu issu de la Page Facebook ou concernant cette dernière**. Cet indicateur est une estimation.

La gamme d'éditions promotionnelles

Remportant un réel succès, le dépliant GT 20 a été traduit en plusieurs langues étrangères pour satisfaire la demande d'un public friand de deux roues sur route. Les versions anglaise, italienne, néerlandaise et allemande du dépliant trois volets sont désormais disponibles en version numérique mettant à disposition de manière synthétique des informations essentielles : carte, étapes, données techniques, inspiration sur l'itinéraire cyclo-touristique de la Grande Traversée de la Corse à vélo.

La carte généraliste réactualisée et mise à disposition sur les salons, workshop et dans les Offices de Tourisme continue de séduire un large public. Une nouvelle carte thématique intitulée activités sports nature et valorisant les professionnels du secteur est venue étoffer la gamme d'édition.

Les éditions partenariales

Partenariat Le Petit Futé x ATC

Dans son carnet de voyage intitulé La Corse à vélo GT 20, élaboré en partenariat avec l'ATC, le Petit Futé met à l'honneur l'itinéraire cyclo-touristique GT 20 qui relie Bastia et Bonifacio (600 km) : adresses, portraits, cartes, informations pratiques et techniques, incontournables... tout est réuni dans ce carnet de plus de 200 pages.

Partenariat Corse Matin Hors-Série x ATC

Dans le cadre d'un partenariat avec le support Corse Matin, trois magazines hors-série (GT 20, Corse intime et Mare a Mare) et douze publi-reportages ont été réalisés pour valoriser les différentes activités proposées dans l'île.

Partenariat IN Corsica x ATC

Dans le cadre d'un partenariat avec le titre In Corsica, un numéro entièrement consacré au tourisme corse a été réalisé : artisans, historiens, experts, hôteliers... sont mis à l'honneur dans ce support numérique disponible sur les plateformes de téléchargement.

ANNEXE 4.3 : Exemples de la gamme d'éditions

Stratégie créative et charte graphique

Travaillant sur une stratégie créative, l'équipe « Marketing et Communication » met à disposition de la promotion une campagne déclinable sur l'ensemble des marchés cibles en fonction des plans média de chacun pour séduire de nouveaux prospects et clients et faire découvrir les nombreuses potentialités de la Corse tout au long de l'année.

Pour assurer la bonne cohérence dans l'ensemble des prises de parole de la destination Corse, l'équipe « Marketing et Communication » veille à l'application et au respect de l'utilisation de la charte graphique. Pour cela, elle coordonne l'ensemble des demandes de mises au format pour garantir l'identité graphique de la Corse sur les différents marchés.

B. NOS ACTIONS SPECIFIQUES SUR LES MARCHES

Compte tenu des réunions de travail (points d'étapes) la Commission Promotion 2023 a pu se tenir en novembre 2022.

Cette situation a permis aux équipes de l'ATC de se mobiliser avec ses partenaires sur les salons de début 2023, dès le mois de janvier. Ainsi, le **Salon de la Plongée** de janvier, qui ne s'était pas tenu depuis plusieurs années, et le **Salon des Vacances de Bruxelles de février** (pas d'édition 2021 et une édition 2022 en demi-teinte) ont été travaillés. A fin mars 2023, 7 salons majeurs grand public avaient été tenus par l'ATC et ses partenaires.

ANNEXE 4.4 : Salons et workshops

L'objectif assigné est de déployer des stratégies visant à mettre en œuvre les campagnes de communication sur les marchés ciblés en optimisant tous les canaux de communication qu'ils soient digitaux ou traditionnels visant ainsi une réponse optimale. Les démarches partenariales avec les opérateurs (transporteurs et prescripteurs de la destination) sont priorisées afin d'impulser la dynamique de réservation via des dispositifs en conversion.

Ces dispositifs sont complétés par l'animation du réseau professionnel par le biais de workshops, d'évènements spécifiques voire de salons afin de mettre en relation l'offre et la demande dans le cadre de la mise en marché de notre offre touristique. La cible presse dans toutes ses composantes est l'un des autres vecteurs priorisés et nous donne l'opportunité d'agir sur la couverture médiatique offerte à notre destination et de fait sur sa notoriété.

Les missions de prospection nous permettent quant à elles d'appréhender les mutations de consommation de la demande touristique, de tisser des liens avec de nouveaux opérateurs afin de positionner notre destination sur l'échiquier de la demande touristique afin d'établir des démarches partenariales et d'optionner une mise en marché immédiate.

Le détail de notre action sur les différents marchés européens est précisé au sein des annexes 4.5 à 4.8.

ANNEXE 4.5 : Zone Europe du nord

ANNEXE 4.6 : Zone Europe centrale

ANNEXE 4.7 : Zone Europe du sud

ANNEXE 4.8 : Le tourisme d'affaires

C. NOS ACTIONS DE PROMOTION SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de son plan d'actions annuel, l'Agence du Tourisme met un accent tout particulier sur les accueils de journalistes de la presse écrite, télévisée et radio. Désireuse de faire découvrir au public par le biais de reportages les attraits de la Corse, notamment en dehors de la saison, l'Agence organise chaque année l'accueil de plus de 200 journalistes en provenance d'Allemagne, Belgique, Suisse, Grande-Bretagne, Scandinavie, France, Italie, Pays-Bas, Autriche...

Par ailleurs, de nombreux « Eductour » sont organisés qui permettent de présenter la destination aux opérateurs du tourisme (Tour-Opérateurs, agences de voyage, transporteurs...).

ANNEXE 4.9 : Relevé détaillé des accueils organisés par l'ATC

V. POLE INGENIERIE-DEVELOPPEMENT

La mission de développement de l'offre touristique consiste en l'amélioration de l'offre de la destination Corse de diverses manières passant à la fois par les aménagements publics et par les projets privés, dès lors qu'ils rentrent dans les politiques d'aides de la Collectivité de Corse votées en Assemblée de Corse.

L'ATC soutient les investissements, l'ingénierie et l'accompagnement des projets dans une logique de protection des milieux et des ressources, de préservation des paysages et de la biodiversité, de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires. L'objectif est de tendre vers une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables intégrant une répartition optimale de la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace mais produisant également un effet de levier sur les autres secteurs d'activité.

La synthèse de l'activité 2023 est particulièrement étoffée parce qu'il s'agit d'une année conclusive pour un certain nombre d'actions du plan de relance qui avait débuté en 2021 : Appel à projet TPE, Ecolabel Européen, missions d'études Atout France.

A. DEVELOPPER ET VALORISER L'OFFRE TOURISTIQUE : AMELIORER L'OFFRE TOURISTIQUE POUR ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE

1. LES OUTILS ET SOUTIENS FINANCIERS AUX PORTEURS DE PROJETS

a) Le soutien financier par l'aide directe : individualisation de subventions

Lors des 2 Bureaux de l'ATC qui se sont tenus au cours de l'année 2023, 111 dossiers ont été soumis au vote et ont donné lieu à l'individualisation de 5 247 351 euros de subventions soit une moyenne de 47 273 euros par dossier.

	Bureau 11 mai	Bureau 9 nov.	Nbre dossiers	Totaux
1.1 Soutien aux OT	-	50 000	2	50 000
1.2 Contrats territorialisés	47 086	229 200	4	276 286
1.3 Projets structurants	692 636	79 399	9	772 035
1.4 Transition écologique du nautisme	542 424	-	2	542 424

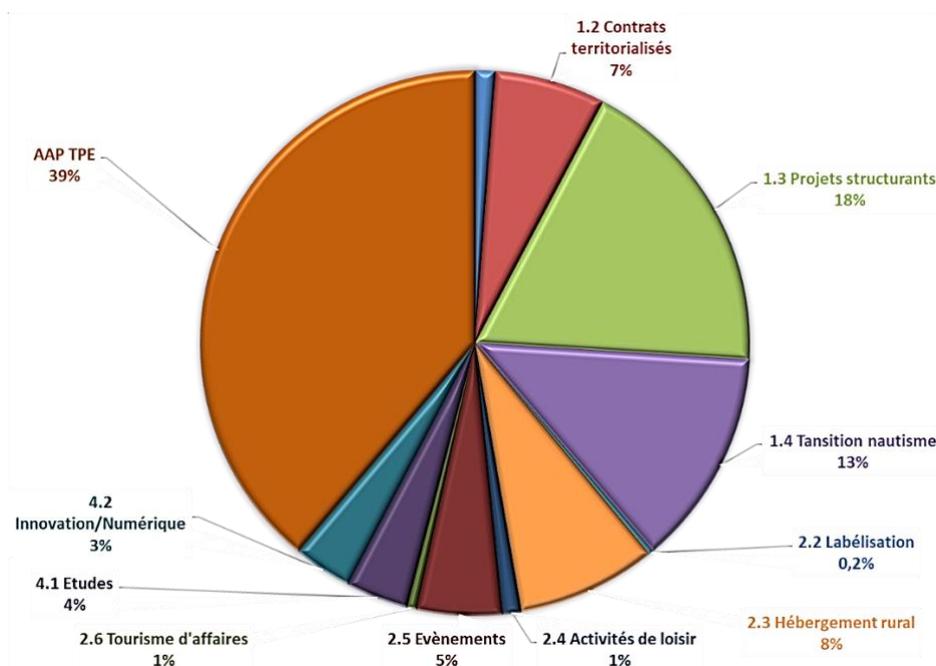
	Bureau 11 mai	Bureau 9 nov.	Nbre dossiers	Totaux
2.2 Hébergement : labélisation	-	11 992	1	11 992
2.3 Hébergement rural : aide directe	207 533	140 000	5	347 533
2.4 Activités de loisir	42 747	3 353	3	46 100
2.5 Evènements	76 696	136 077	17	212 773
2.6 Tourisme d'affaires	8 720	15 194	3	23 914
3.2 Emploi hôtelier	-	-	-	-
4.1 Ingénierie	74 824	80 000	5	154 824
4.2 Innovation/Numérique	123 479	22 773	12	146 252
AAP TPE	1 643 676	-	34	1 643 676
Réengagements	524 094	495 448	14	1 019 542
Nombre de dossiers			111	
TOTAUX	3 983 915	1 263 436	111	5 247 351

L'année 2023 aura été celle de la véritable mise en œuvre du nouveau Guide des Aides (2022 étant une année de mise en œuvre partielle).

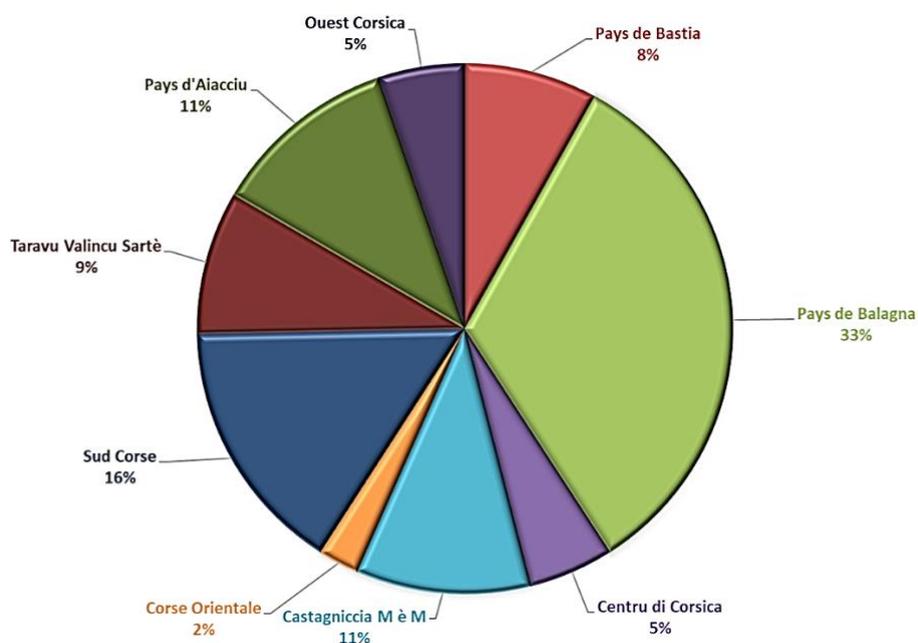
Ce sont 12 mesures du Guide des Aides qui ont été sollicitées pour 2.6M€ de subventions soit 49% du total des aides, l'appel à projet TPE représente 31% des aides et les dossiers de réengagements 20%.

2023 aura également été l'année de démarrage des premiers contrats territorialisés avec les Offices de Tourisme.

Ventilation par mesures



Ventilation territoriale

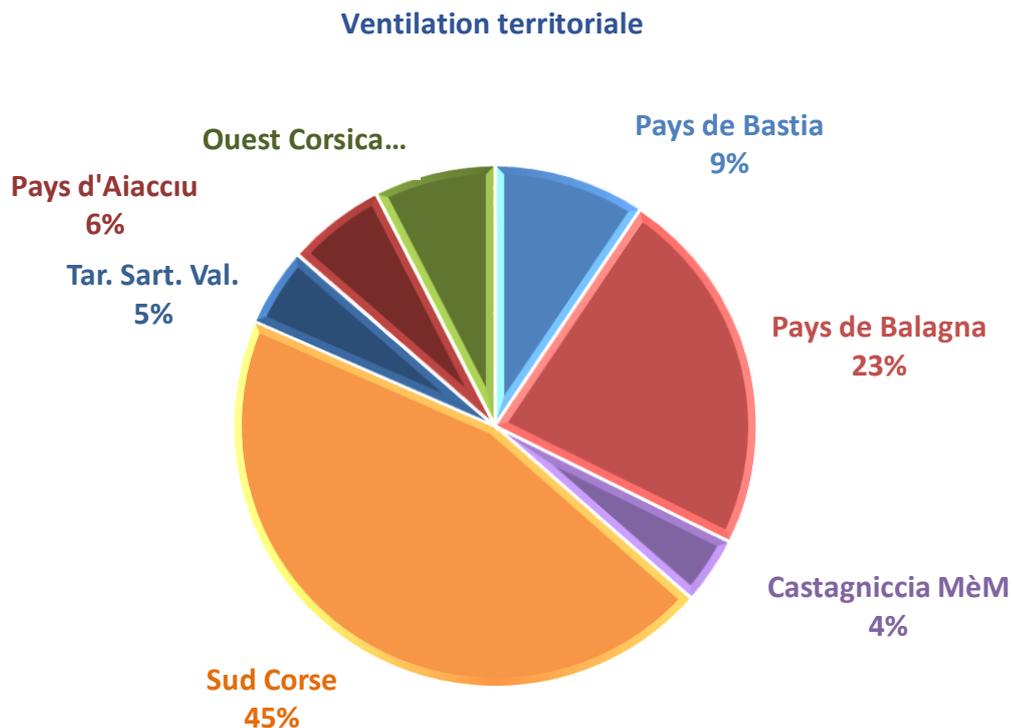


Les 2 principaux Pôles arrivent toujours en tête, Balagna et Sud Corse, mais l'Appel à projet TPE a permis à d'autres territoires de bénéficier d'aides : Castagniccia Mare è Monti, Taravu Sartinese Valincu, ...

b) Le soutien financier avec l'avance remboursable

Le dispositif d'avance remboursable pour lequel l'ATC a créé un fonds, le FRCT (Fonds Régional Corse du Tourisme), fonctionne depuis 2010. Ce fonds est confié à un opérateur bancaire via une mise en concurrence, c'est la CADEC qui en est l'actuel attributaire.

En 2023, l'ATC a octroyé 3 209 000 € d'avance remboursable à taux zéro qui ont permis à 23 projets, dont 7 créations, de réaliser 29,9 millions d'Euros d'investissements soit un prêt à taux zéro moyen de 140 000 € pour un investissement moyen d'1,3 million d'Euros.



La répartition territoriale laisse apparaître une forte dynamique d'investissements sur le Sud Corse et en Balagna mais tous les territoires sont représentés, quelle que soit l'importance de leurs capacités d'accueil respectives.

c) Aide directe – Fonds européens : PO FEDER 14-20

Mesure 6C gérée par l'ATC : « Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel » - **Nouveaux dossiers 2023** :

- Aiacciu (Cours Napoléon) : « Réhabilitation du centre historique d'Ajaccio : réhabilitation du cours Napoléon »
Coût total : 4 977 322 € HT Montant Feder : 1 633 170 (33%)
- Bunifaziu (Haute-ville, phase 2) : « Requalification patrimoniale de la citadelle et du centre ancien »
Coût total : 1 697 338 € HT Montant Feder : 1 018 403 (60%)

Sur l'ensemble de la programmation 2014-2020, l'ATC aura surprogrammé cette mesure 6c à 106% avec plus d'une vingtaine de dossiers.

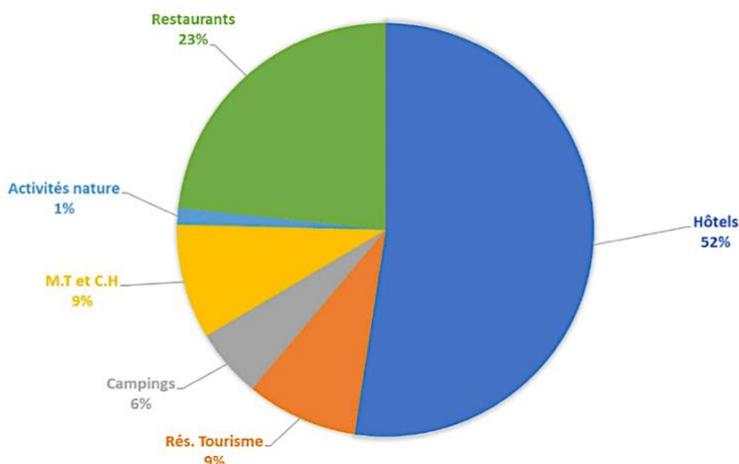
2. APPEL A PROJET POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES TPE TOURISTIQUES (PLAN DE RELANCE)

Mesure de la « Feuille de route » signée en avril 2021 et constituant le volet tourisme du plan de relance post-Covid, elle s'est achevée en 2023 avec les derniers dossiers programmés.

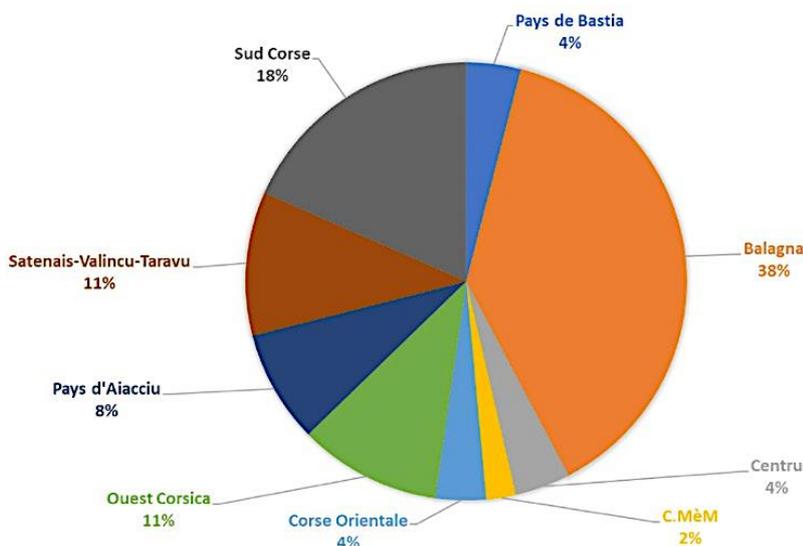
Cet appel à projet a permis de financer des dépenses d'investissement structurelles : études/ingénierie, achats de matériel professionnel et aménagements réalisés dans le cadre de la requalification, de la modernisation, de l'extension et de la montée en gamme des entreprises. Le taux d'intervention était de 50% d'une dépense plafonnée à 120 000€ (avec 10% à 20% de bonification pour maintien de l'emploi)

- ▶ **Volume initial de subvention de la mesure : 6 M€** (3,875 M€ CdC - 2,125 M€ Etat/PEI) pour **105 dossiers**
- ▶ **Volume final de subvention : 7,6 M€** (5,475 M€ CdC - 2,125 M€ Etat/PEI) avec **32 dossiers** supplémentaires
- ▶ Un total de **137 dossiers** pour un montant moyen de **54 000€** de subvention par dossier
- ▶ **Volume total d'investissements : 18,5 M€** (132 000€ en moyenne par dossier)
- ▶ **A ce jour : 5,039 M€** d'aides versés pour 74 dossiers dont les travaux sont achevés

RÉPARTITION DES AIDES PAR TYPE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES



3. MISSION D'ETUDE « FRANCE TOURISME INGENIERIE » AVEC ATOUT FRANCE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

Autre mesure de la « Feuille de route » signée en avril 2021, elle s'est également achevée en 2023 avec les dernières études finalisées. En tout, ce sont 7 objets d'études qui auront été traités :

- Bunifaziu : Valorisation touristique de l'escalier du Roi d'Aragon, du Torrione et du Puits Saint Barthélémy ;
- Train Corse : Valorisation touristique du Chemin de Fer Corse ;
- Aleria : Définition des orientations stratégiques pour le site d'Aléria et leviers d'attractivité associés pour le territoire de l'Oriente ;
- Via Sancti Martini : Développement du Chemin de Saint Martin en Corse ;
- Château Vico d'Ornano : Etude de faisabilité pour le développement d'une offre d'hébergement et événementielle dans le Château (Santa Maria Sicchè) ;
- Château Conti : Etude de faisabilité relative au projet de reconversion du Château Conti en hôtel (Aiacciu).

4. ZOOM SUR LES PROJETS

a) L'hôtellerie rurale : restructuration complète de l'ancien « Hôtel des touristes » à Calacuccia - SAS LNS 1884.

Un projet très ambitieux de restructuration complète de l'établissement va permettre de redonner une forte attractivité à cet établissement connu du **Niolu**. La rénovation de cet établissement en zone rurale aura un impact favorable sur la microrégion, aussi bien au niveau des commerçants que des prestataires de services (activités de pleine nature...). L'ATC a soutenu à hauteur de **150 000€ d'aide directe** et de **100 000€ d'avance remboursable** à taux zéro ce projet dont le coût total s'élève à 1,6 M€.



b) Un projet public structurant : la mise en accessibilité PMR des plages du territoire de l'Alta Rocca

Ce projet s'inscrit dans une amélioration de l'accessibilité aux plages pour les handicapés comme précisé dans le Guide des Aides au Tourisme 2022/2027 et dans notre participation au projet mené en concertation avec l'ARS et l'association Cap Corse Handicap qui s'intitule "Una Piaghja per tutti" (une plage pour tous), comme détaillé ci-dessous page 42.

Pour l'accès à la plage, à défaut d'une rampe solide et fixe, la Communauté de Communes de l'Alta Rocca a choisi d'installer sur ses plages un tapis pour sable : cette solution permet de créer un cheminement sans avoir à aménager un site. Des fauteuils de mise à l'eau permettent de se déplacer sur la plage, mais également en mer, et des parasols avec tapis de retournements complètent les dispositifs mis en place pour une totale **inclusion des publics handicapés**.



5. CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT : LA DIFFUSION DE L'ECOLABEL EUROPEEN EN CORSE



Pour inscrire le tourisme corse dans une stratégie pérenne de développement économique durable, l'ATC a fait le choix d'accompagner l'ensemble des professionnels du secteur de l'hébergement touristique qui le souhaite vers **l'écolabellisation**. Afin de se donner les moyens d'atteindre un objectif de **massification de l'Ecolabel Européen en Corse**, l'ATC a mis au service des potentiels candidats une assistance gratuite confiée à des bureaux d'études spécialisé.

Une première opération rassemblant une vingtaine de candidats avait été lancée en 2021, une seconde opération comprenant toujours une vingtaine de candidats a été lancée en 2022, les deux opérations se sont achevées en 2023, elles ont été financées par le FEDER, ligne React EU.

Au 31 décembre 2023, la Corse compte désormais **51 établissements** d'hébergement touristique **écolabélisés** soit 39 de plus qu'avant le lancement de ces opérations, ce qui la place dans le trio de tête des régions françaises, derrière la Nouvelle-Aquitaine et à égalité avec la Bretagne².

- **Hôtels**
Best Western Aiacciu, Best Western Bastia, Auberge Kalliste (Sarra di Farru), Casa Murina (Sarra di Farru), A Piattatella (Monticellu), L'Acquale (Calvi), Le Saint Erasme (Calvi), A Cheda (Bunifaziu), A Sperenza (Bunifaziu), Les étrangers (Bunifaziu), Cala du Greco (Bunifaziu), Version Maquis Citadelle (Bunifaziu), Le Refuge (Orezza), L'Attrachjata (Aleria), Le Grecale (Pianottuli), Prea Gianca (Bunifaziu), Capu Biancu (Bunifaziu), Hôtel de Palombaggia (Portivechju), Scopa Rossa (Evisa), Sole è Monti (Quenza), Le Golfe (Ota Portu), La Signoria (Calvi), L'Escale Côté Sud (L'Isula), Hôtel de la Scala (Calacuccia), Pietracap (San Martinu di Lota), Ostella (Bastia), Spunta di mare (Aiacciu)
- **Résidences de tourisme**
L'Incantu (Galeria), Résidence Dary (L'Isula), Pinea Mare (Poghju Mezzana), Citaghja (San Fiurenzu)
- **Villages de Vacances**
Bagheera (Bravone), U Livanti (Belvidè Campumoru), Perla di mare (Ghisunaccia)
- **Campings**
Sagone Resort (Sagone), Les Oliviers (Ota Portu), Pian Del Fosse (Bunifaziu), A Merendella (San Niculau), Torraccia (Carghjese), Riva Bella (Linguizzetta), U Casone (Ghisunaccia), Paduella (Calvi),
- **Meublés de Tourisme/Chambres d'hôtes/Gîtes**
Domaine de la Punta (Portivechju), Osteria di l'Orta (Corti), Ecogîte de Carbonacciu (Chiatra), Domaine Marquilliani (Aghjone), Les villas de Palombaggia (Portivechju), Cocoon Village (Portivechju), Les toits de Santa Giulia (Portivechju), Buller dans le maquis (Cervione)

6. LABELLISATION TOURISME ET HANDICAP

En 2021 à l'initiative de l'ATC une convention entre les services de l'État (DREETS) et l'ATC a été négociée et rédigée.

Le 11 janvier 2022 la convention a été signée entre l'ATC et la DREETS autorisant l'ATC à instruire les dossiers de demandes. Elle a permis la mise en œuvre de la marque en Corse par les services de l'ATC.

Une première visite sur site à Lecci a été effectuée en 2023 par l'ATC.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour plus d'information :

<https://www.corsica-pro.com/fr/agence-tourisme-corse/tourisme-et-handicap>

² **En vert** les établissements faisant partie de l'opération réalisée par l'ATC entre 2021 et 2023.

7. PLAGES INCLUSIVES

Dans le cadre de la mission « una Piaghja per tuttti », l'ATC, l'association Cap Corse Handicap et l'ARS sont partenaires depuis le printemps 2022 pour proposer aux acteurs de l'aménagement du territoire de rendre accessibles les plages et les plans d'eau aux personnes en situation de handicap. L'accès aux plages est un droit et cette opération vise à promouvoir une Corse plus inclusive.

L'objectif est de réaliser en deux ans au moins une plage accessible dans toutes les communes disposant d'un littoral et une plage de niveau 4 (Poste de secours, handiplagiste, douche, WC, vestiaires, adaptée aux malvoyants) dans chaque intercommunalité.

A l'été 2023, 58 plages ont été rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'ATC vient co-financer, au titre du guide des aides, à hauteur de 80%, le coût des équipements.

Ce sont les intercommunalités ou les communes qui doivent saisir l'ATC d'une demande de financement. De nombreuses collectivités ont été sollicitées par l'association Cap Corse Handicap qui est parvenue à convaincre une partie importante d'entre elles d'intégrer le dispositif.

B. COORDONNER LES DIFFERENTS ACTEURS DU TOURISME : METTRE EN OEUVRE ENSEMBLE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE LA DESTINATION

1. REUNION SUR LES AIDES – OUEST CORSICA – 3 FEVRIER 2023

A la demande de l'OTI Ouest Corsica, l'ATC a organisé une réunion d'information des professionnels de l'hébergement sur les aides actuellement disponibles. Une quinzaine de professionnels de l'hébergement avait répondu à l'invitation de l'OTI pour une présentation qui s'est dans les locaux de la « Casa di l'associi » de Tiuccia. Était également présente une représentante de l'ADEME pour une information sur le Fonds Tourisme Durable, inscrit au plan de relance (action n°6 de la Feuille de route territoriale pour le tourisme Corse).

Le panel de socioprofessionnels présent couvrait tous les types d'hébergement, de l'hôtellerie à l'hôtellerie de plein-air en passant par les meublés et chambres d'hôtes ainsi que la résidence de tourisme.

Une réunion riche d'échanges avec la possibilité pour l'ATC de promouvoir certains de ses objectifs, notamment les labels et marques : Ecolabel Européen, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo.

2. COOPERATION INTERNATIONALE – SEMINAIRE REBOOT MED – TETOUAN 3 & 4 MAI 2023

REBOOT MED est un programme de coopération de l'Interreg Med 2021-2027 associant 14 partenaires dont des pays de la rive sud : le Maroc et la Mauritanie. L'ATC est partenaire associé du chef de file Petra Patrimonia Corsica, coopérative d'activité et d'emploi spécialisée dans l'accompagnement de porteurs de

projets. Le projet REBOOT MED (Récupérer - Expérimenter - Stimuler l'éco-tourisme dans la région de la Méditerranée occidentale) par ses nombreuses initiatives, souhaite promouvoir la mer Méditerranée comme un bien commun à protéger. L'échange de bonnes pratiques sera encouragé pour accompagner les différentes politiques et les prises de décisions pour un développement durable de la mer Méditerranée, notamment dans le cadre des activités touristiques. La transition vers une économie bleue durable est la clé pour la préservation de l'environnement marin et garantir les capacités des générations futures à intervenir dans ce sens en Méditerranée occidentale et sur l'ensemble du bassin méditerranéen.

REBOOT MED est un projet phare de 24 mois visant à encourager le partenariat public-privé à co-définir des plans d'action pour l'économie bleue et le secteur du tourisme. En outre, il vise à incuber, accélérer et tester de nouvelles formules touristiques durable dans 10 zones pilotes de 6 pays de Méditerranée occidentale : la Mauritanie, le Maroc, la Tunisie, la France, l'Italie, l'Espagne.

Le séminaire qui s'est tenu les 3 et 4 mai 2023 chez le partenaire marocain à Tétouan a permis, après le séminaire de lancement qui s'était tenu à L'Île-Rousse en octobre 2022, de faire le point sur les différents niveaux de développement touristique en présence et sur les différents effets de levier en fonction des atouts respectifs des partenaires participant au programme : présence forte ou faible de l'artisanat local, de la pêche, des circuits courts en général, ... Ce fut également l'occasion de mettre en perspective les différents conflits d'usage et les concurrences foncières respectives sur le bassin ouest de la Méditerranée. Les échanges ont également abordé la difficile question de la recherche des points d'équilibre entre protection et développement qui est indispensable pour éviter l'écueil d'une mono-activité qui est souvent synonyme de perte de savoir-faire et d'identité et donc, par voie de conséquence, de perte d'attractivité.

La présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, Angèle BASTIANI, a mis en avant les activités douces liées à l'économie bleue telles que les encourage l'ATC : la plongée sous-marine et le « Pescatourisme ». Elle a développé les ambitions de la Collectivité de Corse, inscrites dans différents documents cadres tels que le PADDUC, le SMVM et le SODT, en matière de stratégie de développement durable devant concilier le développement économique et la protection de la ressource naturelle et patrimoniale.



VI. LA MISSION COMMUNICATION

A. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS

La communication, secteur essentiel pour l'Agence du Tourisme articulé autour de plusieurs canaux internes et externes, s'inscrit dans une trajectoire globale et joue un rôle stratégique pour l'institution.

Parmi les différents services de l'ATC intervenant dans le domaine de la communication au sein de l'Agence du Tourisme de la Corse, **la Mission Communication** a notamment en charge la gestion de la communication institutionnelle en relation avec le message politique porté par la Présidence. La communication jouant un rôle fondamental pour l'image et la notoriété de l'ATC, la mission Communication est garante **du capital image et des valeurs de l'institution**. Elle a pour mission essentielle de permettre à l'institution de communiquer de manière **coordonnée et réactive** tant en externe qu'en interne. Elle assure également la production de contenus tant éditoriaux qu'iconographiques pour les besoins en communication de l'Agence.

Trois enjeux majeurs l'ont guidée au cours de l'année 2023 :

- **Susciter l'engagement de ses interlocuteurs internes et externes ;**
- Donner du sens, **incarner la stratégie** de l'institution ;
- Faciliter les relations de coopération et de confiance entre les acteurs internes et externes.

Les actions conduites par la mission communication au cours de l'année 2023, ont ainsi participé à offrir à nos cibles externes une **image positive, dynamique de l'institution basée sur l'expérience, la compétence et l'innovation** et reflété la **cohérence de la communication interne** au sein de l'ATC.

La majorité des besoins en communication ont été prévus et planifiés dans **un plan de communication** et la Mission Communication a pu produire des contenus pour les différentes cibles de l'Agence et engager une conversation avec ses publics cibles. Le travail de la mission est mené en concertation étroite avec le pôle promotion.

B. LES MISSIONS ET LES ACTIONS DE COMMUNICATION

La stratégie de communication institutionnelle à destination des socioprofessionnels du tourisme corse a été déployée tout au long de l'année 2023 à travers l'animation de nombreux réseaux sociaux et la production et diffusion de nombreux contenus sur le site corporate Atc.corsica.

Relations presse, production de dossiers et communiqués de presse, réalisation de newsletters ciblées, animation des réseaux sociaux institutionnels, tels ont été les leviers de la mission communication au niveau corporate.

La Mission Communication a notamment concentré son effort sur :

- Le suivi des relations presse institutionnelles ;
- L'animation des réseaux sociaux institutionnels ;
- L'animation des sites de l'agence La réalisation de reportages photos et vidéos sur le terrain lors des opérations réalisées en Corse et à l'extérieur ;
- La bonne gestion du système d'information touristique territorial (SITTCO) et de son extranet (VIT) et la gestion quotidienne de la mission d'info tourisme, réponse aux e-demands d'information touristique ;

1. LES RELATIONS PRESSE INSTITUTIONNELLES

Les relations presse ont pour vocation de conférer à l'ATC davantage de légitimité vis-à-vis des journalistes par une parole à la fois de l'institution elle-même et une prise de parole extérieure indépendante. Les medias jouent tout autant leur rôle de relais d'information que de prescripteur.

- **15 articles de presse** ont été publiés, démontrant un intérêt continu des médias pour les activités et initiatives de l'Agence du Tourisme de la Corse.
<https://www.corsica-pro.com/fr/infos-actus/salle-de-presse/concernant-latc/>
- **Deux rendez-vous médias significatifs** ont eu lieu :
 - **En mai**, la Présidente de l'ATC, Madame Angèle BASTIANI, a présenté la politique promotionnelle de la destination Corse pour l'année 2023 lors d'un point presse. Cette année est marquée par un tournant dans la politique de déconcentration voulue par l'Exécutif de la Corse pour répondre aux enjeux du secteur touristique dans l'île.
<https://www.corsica-pro.com/actualite/angele-bastiani-latc-a-totalement-arrete-de-faire-la-promotion-de-la-corse-pour-les-mois-de-juillet-et-daout/>
 - **En octobre**, la Présidente de l'ATC, Madame Angèle BASTIANI, s'est exprimée dans plusieurs médias régionaux, partageant des informations sur la situation actuelle et les perspectives de développement de la destination touristique corse. Les médias avec lesquels ces interviews ont été accordées sont CNI, Corse Matin, Via Stella lors de l'émission spéciale enregistrée à Bonifacio, et RCFM. Les principaux sujets abordés lors de ces rendez-vous médias comprenaient un bilan de la saison touristique, des statistiques de fréquentation, la promotion de la destination et la stratégie de l'Agence du Tourisme de la Corse.
<https://www.corsica-pro.com/actualite/strategie-politique-angele-bastiani-prend-la-parole/>



2. LES RESEAUX SOCIAUX INSTITUTIONNELS

Une ligne éditoriale et une charte graphique spécifiques sont au service d'actions de communication permettant d'être au plus près des acteurs du tourisme. En 2023, l'engagement sur LinkedIn est toujours très satisfaisant. La chaîne YouTube continue d'être alimentée régulièrement avec un contenu de qualité sur les actions de l'ATC et de ses partenaires. Le compte X de l'ATC est utilisé exclusivement pour les prises de parole et annonces officielles. Le compte Instagram de l'ATC a connu une croissance constante grâce à des photos de qualité et une charte graphique ordonnée. La page Facebook de l'ATC a augmenté son nombre de likes de manière significative. Les posts suscitent de nombreuses réactions positives, en particulier ceux liés à l'Administration Générale/Présidence ou aux retours de salon.

Les **3 évènements** qui ont suscité le plus d'interactions sur nos réseaux sociaux, au cours de l'année 2023, sont les suivants :

- Le Salon de la Plongée.
- Le Salon des Vacances de Bruxelles où la Corse était la destination à l'honneur.
- Le Conseil d'Administration du 19 juillet 2023.

ANNEXE 5.1 : Détail des retombées réseaux corporate

3. ANIMATION DU SITE INTERNET PROFESSIONNEL ATC.CORSICA ET POLITIQUE RELATIONNELLE

Le site Atc.corsica a pour vocation la **diffusion en continu de flux d'informations** à destination des acteurs du secteur touristique ainsi que, de manière plus générale, la connaissance de l'actualité du tourisme insulaire. Cet outil web est un **vecteur stratégique de communication** (actualités, agenda), alimenté de manière permanente par l'ensemble des composantes organisationnelles de l'établissement (147 actualités + 9 reportages en 2023). Ce site s'adresse prioritairement aux professionnels du tourisme, journalistes mais encore à toute personne ou groupe susceptible de rechercher de l'information pertinente en matière d'économie touristique locale. 28 newsletters interne et 6 newsletters externe ont été diffusées.

Une revue de presse spécialisée tourisme est réalisée quotidiennement par la documentaliste du service (111 revues de presse en 2023). Destinée aux agents de l'ATC, elle donne également lieu à la réalisation d'articles de veille thématiques accessibles pour tous sur le site Atc.corsica et requêtables par thématiques (300 articles).

ANNEXE 5.2 : Détail animations Atc.corsica

Refonte technique

Il convient de noter qu'au cours de l'année 2023, une refonte technique globale du site Atc.corsica a été nécessitée par l'obsolescence de la version du CMS utilisé qui datait de 2011 et comportait de nombreuses failles de sécurité.

C. PRODUCTION ET DIFFUSION DE CONTENUS VIDEO /PHOTO ET INFOGRAPHIE

La Mission Communication a également la charge de la **gestion technique et administrative annuelle des différents abonnements photos de l'établissement, la gestion de la médiathèque** pour le compte de l'Agence et la réalisation de reportages dits « de territoire » avec la création de contenus immersifs appropriés et la réalisation de travaux d'infographie.

1. PHOTOS ET MEDIATHEQUE

La Mission Communication assiste les différents services de l'Agence en termes de recherches et de réalisation **photos/vidéos ou de montage** ou encore **d'infographie, de création de cartographie et de webdesign**. En 2023, dans le cadre de **l'optimisation de la photothèque de l'ATC, 67 missions** ont été réalisées en Corse et à l'extérieur avec la réalisation de 2 000 photos dont 230 dans le cadre du partenariat avec le PNRC. Divers albums photos, recueils des différentes missions opérées tout au long de l'année 2023 ont été réalisés et partagés via Calameo. <https://www.calameo.com/books/0072550966728723cccf1>

ANNEXE 5.3 : Détail et exemples de la production photo

2. PRODUCTION, TOURNAGE ET MONTAGE DE VIDEOS

En 2023, pas moins **de 95 vidéos** ont été réalisées par la Mission Communication et diffusées sur tous les supports numériques (chaines YouTube ATC - Agenza di u Turisimu di a Corsica et Visit Corsica ainsi que tous nos réseaux sociaux institutionnels et promotionnels).

ANNEXE 5.4 : Détail et exemples de la production vidéo

3. GRAPHISME/WEBDESIGN

En 2023, la Mission Communication a poursuivi le développement de la partie créative et iconographique de l'ATC en assurant la continuité, la qualité et la cohérence des formes et des contenus sur l'ensemble des outils de communication. Un grand nombre de travaux graphiques a été réalisé contribuant, tout au long de l'année 2023, à l'évolution certaine de la communication interne et externe produite par l'Agence : affichage, édition, PLV, illustration, infographie, réseaux sociaux, site web, motion design, iconographie, etc...

ANNEXE 5.5 : Détail et exemples de la production graphique

D. ANIMATION EDITORIALE DU SITE VISIT.CORSICA

On retiendra pour l'exercice 2023, **41 articles et/ ou interviews à destination de la rubrique « La destination corse »** : <https://www.visit-corsica.com/La-destination-Corse> et des landings thématiques du site.

- **340** offres et idées séjours ont été publiées dans la rubrique Offres et Idées séjours de visit.corsica. <https://www.visit-corsica.com/Offres-et-idees-sejours>
- **35** articles et contenus divers ont été traduits en anglais, italien, allemand et néerlandais et mis en ligne sur visit corsica.

ANNEXE 5.6 : Détail de l'animation éditoriale

La fréquentation du site visit.corsica en 2023

En 2023, une **très nette progression** est visible sur le 2^{ème} semestre qui multiplie par 2 les fréquentations du 1^{er}. Ces excellents résultats s'expliquent par un travail plus en profondeur des contenus éditoriaux avec un positionnement plus stratégique dans les pages (de niveau 1 et en home page) et un travail de répétition de mots clés contenus dans les articles dans le balisage interne des pages (Hn et balises métas).

	2022	2023	Taux variation
Utilisateurs	468 170	929 997	49,66%
Nouveaux utilisateurs	475 727	920 974	48,35%
Sessions	558 039	1 146 154	51,31%
Nbre de sessions/utilisateur	1,19	2,57	53,70%
Pages vues	1 405 437	2 291 778	38,67%
Pages/session	2,52	2,89	12,80%
Durée moyenne des sessions	1,34	1,50	10,67%
Taux de rebond	69,33	56,12	-23,54%

E. SYSTEME D'INFORMATION TOURISTIQUE TERRITORIAL

1. GESTION DU SITTCO

La Mission Communication a en charge la gestion et l'animation du Système d'Information Touristique Territorial de Corse (SITTCO).

L'objectif du SITTCO est de permettre aux organismes de tourisme du territoire, ainsi qu'à d'autres partenaires concernés par le sujet, l'accès à un système d'information touristique ouvert, performant et

évolutif via le progiciel « Tourinsoft » dont l'ATC s'est doté fin 2019 via la passation d'un marché public attribué à la société « FAIRE-SAVOIR ».

Les services de l'Agence centralisent désormais dans une base de données commune accessible en ligne, l'ensemble des offres touristiques et de loisirs (points d'intérêts, prestataires etc..). Le SITTCO permet par un effet de mutualisation, de disposer d'une vision globale de l'offre et de l'activité touristique territoriale et de pouvoir construire des stratégies et actions pertinentes à destination de l'offre et de la demande.

Il permet par ailleurs aux utilisateurs de pouvoir construire et mettre en avant des offres touristiques à destination des clients, pour améliorer la performance promotionnelle.

<https://www.atc.corsica/fr/infos-actus/sittco/le-systeme-dinformation-touristique-regional/>

Dans le cadre du bon fonctionnement du SITTCO, de nombreuses tâches ont été réalisées parmi lesquelles, notamment, l'administration de bordereaux, la gestion des profils de droits et des profils utilisateurs, la création de syndicats multiples permettant d'alimenter les outils numériques de l'Agence et des Offices du tourisme de Corse en quatre versions linguistiques.

ANNEXE 5.7 : Détail de la gestion du SITTCO

2. AIDE A L'APPROPRIATION DU SITTCO

Au cœur de la stratégie numérique de l'Agence, l'organisation et la structuration du SITTCO constituent un pilier central. Dans cette dynamique, la Mission Communication accompagne quotidiennement les adhérents du SITTCO dans le déploiement de leurs stratégies numériques en vue de créer un véritable écosystème numérique interactif.

L'année 2022 avait permis de finaliser la mise en réseau de l'ensemble des Offices de Tourisme sur les territoires en collaboration avec la FROTSI de Corse. L'outil collaboratif étant désormais utilisé par 100% des Offices de Tourisme de Corse, la Mission Communication a supervisé la formation à l'utilisation de la Base de données pour les agents des Offices de Tourisme. Une dizaine de formations à l'utilisation de la base de données et à l'outil de GRC (Gestion Relation client) du SITTCO ont ainsi été organisées dont 4 déplacements sur le terrain.

F. GESTION DU CDI

Le fonds documentaire de l'ATC est constitué d'ouvrages, d'études sur le tourisme, d'une quinzaine d'abonnements à des revues professionnelles et des publications de l'Observatoire du Tourisme de l'ATC.

La gestion courante génère une mission de service adaptée à destination des utilisateurs internes et externes. La Mission Communication a assuré au cours de l'année 2023, la gestion technique et administrative annuelle des différents abonnements et enrichissement de ce fonds documentaire en fonction des besoins.

ANNEXE 5.8 : Détail de la gestion du CDI

